

Dix-septième séance

Lundi 17 juin 2002, 15 heures

Présidence de M. Rampak et de M. Arbesser-Rastburg

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL:
DISCUSSION (suite)

Original anglais: Le PRÉSIDENT (M. RAMPAK)
— Nous pouvons poursuivre l'examen des rapports
du Président du Conseil d'administration et du Direc-
teur général.

Original anglais: M. AUNG (*délégué des em-
ployeurs, Myanmar*) — C'est un grand honneur
d'avoir l'occasion de féliciter le Président pour son
élection à ce poste important. Nous sommes certains
que, sous sa conduite compétente, cette Conférence
aura des résultats fructueux.

Notre fédération représente les employeurs du
Myanmar depuis déjà fort longtemps. Notre but pour
le présent et pour l'avenir est partagé par les tra-
vailleurs que nous considérons comme nos partenai-
res sociaux, et pas seulement comme nos employés.

Nos relations avec eux sont amicales et cela, je dois
le dire, surtout grâce aux pratiques équitables que
nous respectons comme le prescrit notre ministère du
Travail. Les problèmes politiques, en effet, n'interviennent pas dans nos relations et, très souvent, nous
trouvons des solutions pratiques aux problèmes aux-
quels nous nous heurtons à l'issue de négociations
pragmatiques.

L'économie du Myanmar, et surtout le secteur pri-
vé, s'améliore de façon assez impressionnante. En ef-
fet, depuis que le Myanmar a créé, à titre expérimental,
des zones industrielles et les a développées, elles
ont attiré un afflux d'investissements étrangers et per-
mis la création de nouveaux emplois et de nouvelles
industries. Ces zones industrielles s'élargissent et de
nouvelles industries apparaissent. Le nombre de nos
adhérents s'est aussi accru.

Nous sommes parfaitement conscients du fait que,
sans la paix industrielle, on ne peut pas améliorer la
productivité; or nous sommes déterminés à atteindre
cet objectif. En même temps, nous nous aventurons
dans de nouveaux domaines tels que les programmes
de formation pour la mise en valeur des ressources
humaines.

J'aimerais ajouter que nous sommes très soucieux
du respect des droits des travailleurs et que nous tra-
villons en collaboration avec les représentants des
associations de protection des travailleurs et que nous
coopérons avec eux chaque fois que l'occasion se pré-
sente.

Ces associations sont très actives et nous travaillons
avec elles non seulement pour le bien-être des tra-
vailleurs, mais également pour essayer de résoudre
certains problèmes de gestion. Beaucoup de tra-

vailleurs sont formés et intelligents et nous pensons
que travailler ensemble est profitable pour les deux
parties.

Le Myanmar est un pays en développement et c'est
un pays qui a changé de système économique. Nous
sommes passés de l'économie planifiée à l'économie
de marché. Ce faisant, nous voulons créer un climat
juste et favorable pour attirer les investissements
étrangers et les experts dont nous avons tant besoin.
Néanmoins, les sanctions imposées par l'OIT ont,
dans une certaine mesure, entravé notre développe-
ment industriel. Bien qu'elles ne soient pas détermi-
nantes, ces sanctions sont gênantes. Je m'explique:
lorsque les sanctions ont été imposées, les investis-
seurs étrangers, surtout dans l'industrie du vêtement,
ont retiré leurs capitaux pour les investir ailleurs. De
nombreuses usines ont alors dû fermer et beaucoup
de travailleurs se sont trouvés au chômage. Les effets
se sont fait sentir sur le marché du travail, certes mais
également sur le plan social en ce sens que les familles
des travailleurs ont subi les conséquences de cette si-
tuation. Les entreprises qui y travaillaient avec des
investisseurs étrangers ont, elles aussi, été touchées.
Toutefois, nous sommes heureux d'apprendre que la
démarche «progressive» de notre gouvernement est
en train de produire ses fruits et nous espérons que les
sanctions seront bientôt levées.

Pour conclure, permettez-moi de souligner
qu'étant donné l'évolution positive que nous avons
enregistrée récemment au Myanmar il serait bon de
reconsidérer la question des sanctions qui ont été im-
posées à notre pays.

L'un des objectifs de l'OIT est de créer l'emploi, et
les sanctions actuelles vont à l'encontre de cet objectif
de l'Organisation internationale du Travail.

Comme chacun sait, la pauvreté, où qu'elle existe,
constitue un danger pour la prospérité de tous.

Original espagnol: M. MENGUE OBAMA
NFUBE (*ministre d'Etat au Travail et à la Sécurité so-
ciale, Guinée équatoriale*) — Je voudrais tout d'abord
transmettre les salutations de la Guinée équatoriale
et de son Président, son Excellence Obiang Nguema
Mbasogo, à tous les peuples du monde qui sont repré-
sentés ici. Nous félicitons l'OIT pour son initiative
tendant à convoquer les différents pays du monde
pour les associer aux vastes et ambitieux objectifs que
s'est proposés cette Conférence annuelle.

Permettez-moi, en mon nom et au nom de la délégation tripartite qui m'accompagne, de me joindre
aux orateurs qui m'ont précédé pour exprimer au
Président mes sincères félicitations pour son élection
unanime à la présidence de cette 90^e session de la
Conférence internationale du Travail. Nous vou-

drons également adresser nos félicitations aux Vice-présidents.

Nous avons lu avec attention le rapport du Directeur général et celui du Président du Conseil d'administration. C'est un plaisir pour moi que d'exprimer notre satisfaction pour la qualité des rapports. Nous apprécions les actions menées durant la première moitié de la période biennale en vue de la mise en œuvre des quatre objectifs stratégiques qui relèvent des compétences et du mandat de notre Organisation.

Pour des raisons de temps, je souhaiterais ne souligner que quelques-uns des aspects relatifs à ces quatre objectifs.

La République de Guinée équatoriale est un Etat à vocation universaliste, et c'est pourquoi elle est Membre à part entière de l'Organisation internationale du Travail, comme en témoignent le paiement de toutes nos contributions financières et, surtout, la ratification de toutes les conventions fondamentales de cette Organisation.

Nous remplissons les obligations découlant de ces instruments internationaux et des autres obligations constitutionnelles, et je cite en exemple ici l'aide que le gouvernement reçoit du Bureau international du Travail pour adapter la législation et la pratique professionnelles de notre pays aux exigences internationales relatives au travail décent.

Le droit du travail de la République de Guinée équatoriale vient d'ouvrir une nouvelle page consistant à faire de la sécurité sociale non contributive la politique de protection sociale, car le gouvernement considère que la sécurité sociale est un droit de tous les citoyens. C'est pour cela que nous avons intégré au régime général de la sécurité sociale de la Guinée équatoriale, entièrement financé par l'Etat, toutes les personnes handicapées, qu'elles soient salariées ou non.

Les objectifs secondaires que nous espérons atteindre par une telle mesure sont les suivants: 1) insertion professionnelle des personnes à haut risque de marginalisation et d'exclusion sociale; 2) incitation à engager des personnes handicapées, ce qui entraîne pour les entreprises une diminution des coûts non salariaux; et 3) lutte contre la pauvreté, qui frappe surtout cette catégorie.

Le gouvernement a aussi étendu la couverture des personnes assurées en incorporant les fonctionnaires, civils et militaires, dont l'intégration est actuellement une réalité tangible.

Nous sommes en train de coordonner des politiques macroéconomiques qui visent à recourir aux investissements à haut coefficient d'emploi pour lutter contre le chômage dans notre société, et nous entreprenons des actions tendant à améliorer la protection des travailleurs dans l'exercice de leur profession, en mettant un accent particulier sur la sécurité et la santé sur les lieux de travail, afin de réduire au maximum les risques professionnels.

Nous prenons des mesures pour freiner la propagation du VIH/SIDA sur les lieux de travail et nous encourageons aussi les mesures non discriminatoires à l'égard des séropositifs.

Nous avons choisi la voie de l'OIT et nous sommes résolus à aller de l'avant pour améliorer le monde du travail en Guinée équatoriale. Mais notre chemin est loin d'être facile et il est parsemé d'embûches car, comme vous le savez, nous venons d'un pays en développement, qui souffre d'un grand déficit en capital humain, ce capital humain dont nous aurions tant

besoin pour une bonne gestion de notre développement. C'est pourquoi nous saisissons l'occasion de notre présence dans cette enceinte pour lancer un appel à l'OIT et à ses mandants, afin qu'ils continuent à nous apporter l'aide et le soutien nécessaires pour que nous puissions prendre le train du développement. De notre côté, nous allons tout faire pour apprendre et partager les expériences positives qui nous aideront à réaliser l'émancipation de l'être humain, et ce dans tous ses aspects.

Je vais terminer ma modeste intervention en vous souhaitant plein succès dans votre travail, ici, à la 90^e session de la Conférence internationale du Travail, et nous espérons que les conclusions de cette Conférence contribueront à la création d'un monde de plus en plus humain et solidaire.

Original anglais: M. AMARE (délégué des travailleurs, Ethiopie) — Tout d'abord, je souhaite féliciter le Président pour son élection. Je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée d'intervenir à la 90^e session de la Conférence internationale du Travail, au nom de la Confédération des syndicats éthiopiens et à titre personnel.

Il ressort manifestement des faits historiques et de notre expérience que la production intellectuelle et matérielle des travailleurs peut permettre le développement. Il n'est pas difficile de comprendre, si l'on considère la lutte et l'expérience des travailleurs, et l'expérience que la question fondamentale c'est la démocratie, cela depuis le début de la révolution industrielle. Le respect des droits fondamentaux et démocratiques des travailleurs passe par la paix sociale, qui est facteur de développement économique et social.

Toutefois, la lutte des travailleurs est entravée et leurs demandes ne peuvent pas être satisfaites. C'est indéniable. On peut imaginer que le niveau de développement à l'échelle mondiale serait plus élevé qu'il ne l'est si l'on avait répondu à temps et de façon plus appropriée aux problèmes des travailleurs.

Actuellement, la classe laborieuse est confrontée aux difficultés – la pauvreté, la précarité de l'emploi – qu'entraînent la mondialisation, l'endettement et le nouvel ordre économique. Des travailleurs perdent leur emploi. Nous ne voyons pas d'amélioration significative dans la création d'emplois. Dans mon pays, la plupart des entreprises des secteurs privé et public ne sont pas en mesure de concurrencer les entreprises multinationales.

La privatisation et l'ajustement structurel ont eu un effet négatif sur la vie des travailleurs et aggravé le chômage et la pauvreté.

Voilà pourquoi l'OIT, en collaboration avec les partenaires sociaux, devrait aider les travailleurs qui ont perdu leur emploi. Ceux-ci devraient bénéficier d'une formation et de facilités de crédits pour créer des emplois. A cette fin, la Confédération des syndicats éthiopiens est prête à coopérer avec l'OIT.

La consultation tripartite permettra aux travailleurs d'avoir leur mot à dire dans la vie politique, économique et sociale de leur pays. A cet égard, un conseil consultatif tripartite du travail a été créé, faisant suite à la proclamation du travail. Il a été constitué pour renforcer les relations entre les partenaires sociaux et conseiller le ministère du Travail et des Affaires sociales sur les questions relatives aux relations professionnelles. Cette initiative est encourageante. Le mandat du conseil a été étendu à l'élaboration de mesures visant la paix sociale et les questions du tra-

vail en général. Notre confédération participe activement aux travaux du conseil. Nous pensons que les instances tripartites et le dialogue social permettent de garantir la paix sociale et le développement social. Nous demandons donc à l'OIT d'appuyer et d'encourager ces initiatives. Les gouvernements devraient ratifier et appliquer les conventions de l'OIT. A cet effet, notre confédération demande actuellement au gouvernement de ratifier d'autres conventions de l'OIT. Cette année, nous lui avons suggéré de ratifier quatre conventions de l'OIT qui nous paraissent très utiles, dont la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

La contribution de la confédération à la réforme en cours de la loi sur le travail est considérable et le dialogue avec les employeurs et le gouvernement se poursuit.

Aujourd'hui, le VIH/SIDA constitue un grave problème sur le lieu de travail. Les travailleurs éthiopiens sont lourdement touchés par l'épidémie. Le VIH/SIDA devrait donc être traité comme toutes les maladies professionnelles. Ainsi, la confédération a élaboré des principes directeurs relatifs au VIH/SIDA sur le lieu de travail et agit en collaboration avec l'OIT et des organisations non gouvernementales.

A cette fin, la confédération est en relation étroite avec le bureau de zone de l'OIT et avec l'équipe consultative multidisciplinaire pour l'Afrique orientale. Je suis fermement convaincu que l'appui du BIT se poursuivra pour renforcer notre action.

Pour conclure, la Confédération des syndicats éthiopiens souhaite à la 90^e session de la Conférence internationale du Travail plein succès et espère qu'elle adoptera un grand nombre de résolutions importantes.

Original anglais: M. EDSTRÖM (délégué des travailleurs, Suède) — Permettez-moi d'exprimer notre gratitude pour les efforts déployés par le Directeur général et le Bureau dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants et en faveur de son éradication. A cet égard, je souhaiterais également dire ma reconnaissance aux gouvernements qui admettent l'existence de ce problème et qui manifestent une vraie volonté politique de s'y attaquer. Les travailleurs seront leurs principaux alliés dans ce combat, d'autant plus que c'est la main-d'œuvre enfantine qui souffre le plus, plus particulièrement les filles qui sont souvent l'objet d'abus et qui n'ont aucun espoir d'obtenir une meilleure éducation de base.

Le rapport mondial du Directeur général montre que la situation dans le monde est plus grave que ce que l'on pouvait supposer. Nous avons une obligation commune envers ces enfants-travailleurs. J'espère ne pas me tromper en présentant une première conclusion après notre débat de la semaine dernière sur le travail des enfants, à savoir que nous reconnaissons tous que l'existence d'une main-d'œuvre enfantine constitue un obstacle au développement et que tout doit être mis en œuvre pour faire disparaître le travail des enfants.

En ce qui concerne le rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés, je souhaite apporter le plein appui du mouvement syndical de la Suède aux propositions figurant au paragraphe 13 du programme d'action de l'OIT. J'aimerais en particulier souligner l'importance d'une réévaluation immédiate des besoins en programmes de coopération technique, ainsi que la né-

cessité de créer un fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale et d'encourager le dialogue social entre les mandants palestiniens et les Israéliens.

J'espère que le groupe des travailleurs et le groupe des employeurs parviendront à s'entendre sur une déclaration relative au Moyen-Orient. Une telle déclaration commune serait une expression importante du fait que les partenaires sociaux de l'OIT n'acceptent pas cette situation épouvantable que connaissent les travailleurs dans les territoires arabes occupés. De plus, ce serait une demande très précise, à savoir que le Directeur général devrait utiliser les excédents financiers à cette fin et que les gouvernements devraient apporter une contribution importante à un tel fonds palestinien pour atténuer les souffrances des travailleurs palestiniens.

L'OIT s'est donné une tâche importante, à savoir garantir le respect universel – dans tous les Etats Membres – des droits fondamentaux de l'homme, notamment dans le monde du travail, notamment la liberté syndicale sur laquelle repose le principe fondamental du tripartisme de l'OIT. Mais malgré la longue histoire de l'OIT, malgré les grands efforts déployés au cours des années, notamment tout récemment avec le Sommet social des Nations Unies, la campagne de ratification de l'OIT et l'adoption de la Déclaration de l'OIT en 1998, force nous est de constater que cette Organisation n'a pas été en mesure de faire en sorte que tous les délégués travailleurs qui participent à la Conférence internationale du Travail soient choisis uniquement par les travailleurs eux-mêmes, ou alors que l'on soit certain qu'ils représentent la majorité des travailleurs dans leurs pays.

Le mépris de la liberté d'association, manifesté dans de nombreux pays, est l'explication principale de ce phénomène. Nous voyons également des exemples où le gouvernement et parfois les employeurs s'immiscent et interfèrent dans la désignation des délégués-travailleurs.

De toute évidence, c'est l'ensemble du groupe des travailleurs qui est affecté lorsque tous ses membres ne peuvent pas être considérés comme d'authentiques représentants de travailleurs, mais c'est aussi une atteinte à l'OIT et à sa crédibilité. Lorsque le Directeur général, les ministres et les délégués-employeurs prennent la parole à cette Conférence, ils s'attendent naturellement à parler à de vrais représentants indépendants des travailleurs des pays Membres.

J'aimerais lancer un appel au Directeur général pour qu'il étudie sérieusement les mesures supplémentaires requises pour qu'à l'avenir tous les délégués qui participent aux travaux de cet organe décisionnel suprême soient réellement considérés comme représentant les intérêts de leurs groupes respectifs. Dans son discours du 13 juin, M. Owen Seymour Arthur, Premier ministre de la Barbade, a déclaré que l'OIT devrait avoir la possibilité d'agir énergiquement chaque fois que les normes du travail sont violées. Je suis tout à fait d'accord avec ce point de vue.

Original anglais: M. PALKOVICS (délégué des travailleurs, Hongrie) — Les représentants des travailleurs hongrois se félicitent hautement du choix des points inscrits à l'ordre du jour de la 90^e session de la Conférence internationale du Travail. En se fondant sur les rapports et sur notre expérience personnelle, nous considérons que les questions qui présentent le plus grand caractère d'actualité et d'urgence

sont celles du travail décent et de l'économie informelle, dont nous aurons à débattre en profondeur et auxquelles nous nous efforcerons de trouver des solutions.

Les organisations de travailleurs hongrois partagent la détermination de l'OIT à lutter contre la pauvreté en vue de l'éliminer, à réaliser l'objectif du travail décent, à améliorer la législation du travail et à développer la culture juridique des travailleurs. En outre, il est indispensable de renforcer la protection sociale et il convient d'accorder une attention particulière aux groupes défavorisés et à ceux qui souffrent de discrimination sur le marché du travail, comme les femmes, les enfants en situation d'échec scolaire et les migrants.

La Hongrie est considérée à travers le monde comme le pays en transition qui a le mieux réussi à vaincre les difficultés et à relever les défis liés au changement de régime politique.

Cependant, ce succès n'a pas été total pour les travailleurs, qui ont subi à la fois le contrecoup des problèmes liés au démarrage de l'économie de marché et de ceux issus de la mondialisation. Les employeurs et le gouvernement ont transféré ce double fardeau sur les travailleurs, qui doivent faire face à des pressions toujours croissantes. Cette évolution a pour résultat de faire que la part des coûts de main-d'œuvre dans les coûts de production est en diminution constante, tandis que les bénéfices des entreprises et les recettes publiques stagnent ou augmentent.

Si l'on a évité la catastrophe, c'est grâce à l'aide juridique internationale, aux actions de solidarité internationale et à nos propres efforts. Malgré ces efforts, nous ne pouvons assurer de protection à chacun. À l'heure actuelle, un travailleur hongrois sur neuf ne peut trouver d'emploi dans le secteur moderne. Un sur neuf également en est réduit à prendre une retraite anticipée. Un quart des travailleurs hongrois gagnent le salaire minimum. Parmi ces catégories figurent ceux que la transition a laissés au bord de la route. Le droit au travail décent n'est pas garanti à ces travailleurs.

Les travailleurs hongrois ne s'attendaient pas à ce que les mutations politiques et économiques entraînent un accroissement de l'aide sociale; ils ne s'attendaient pas à recevoir toujours plus de prestations sociales. Ce que nous espérons, c'était la possibilité de trouver un emploi décent. C'est pourquoi nous nous félicitons du rapport consacré à cette question et apprécions hautement le travail que l'OIT a réalisé jusqu'ici et qu'elle continuera à réaliser dans l'avenir.

Nous sommes conscients de ce que cette tâche exige d'énormes efforts et de ce que chaque économie nationale et chaque entreprise est en concurrence avec les autres. Les efforts menés pour renforcer la compétitivité peuvent avoir des effets bénéfiques pour l'emploi. Cependant, nous sommes entièrement d'accord avec l'affirmation figurant dans le rapport de l'OIT selon laquelle, dans un pays donné, l'économie informelle fait obstacle à l'utilisation efficace des ressources et à l'amélioration de la productivité. Il en découle que l'économie nationale ne peut optimiser son potentiel, ce qui a des effets négatifs pour la croissance économique.

En conclusion, j'exprime ma gratitude à l'OIT pour l'aide et le soutien qu'elle a fournis depuis douze ans aux travailleurs hongrois dans le domaine de l'emploi et de la liberté syndicale. J'aimerais remercier particulièrement le bureau régional de Budapest pour la

coopération étroite menée avec les organisations de travailleurs hongrois.

Au nom des travailleurs hongrois, je peux vous assurer que nous accorderons notre soutien et notre participation active à toute initiative visant à créer des emplois et à procurer un travail décent aux travailleurs.

Original anglais: M. MOHAMED (délégué des travailleurs, Bahreïn) — Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux, permettez-moi au nom de la Commission générale des travailleurs du Bahreïn, de vous transmettre les salutations des travailleurs du Bahreïn qui considèrent cette Conférence avec beaucoup d'espoir. Permettez-moi également de féliciter le Secrétaire général de l'Organisation pour les efforts remarquables qu'il a déployés dans l'élaboration des rapports techniques soumis à cette Conférence. Ils reflètent la réaction de cette Conférence et de cette Organisation aux exigences des parties constituantes face aux principes et aux droits fondamentaux au travail, notamment l'élimination du travail des enfants.

Permettez-moi de vous tenir au courant des progrès réalisés en matière de travail, dans notre pays, qui commence à s'ouvrir sur le plan politique et sécuritaire et qui se dirige vers la création d'un Etat de droit et des institutions, ainsi que vers la consolidation des valeurs de la société civile, grâce à la réforme engagée sous l'égide de Sa Majesté le Roi Sheikh Hamad bin Issa Al Khalifa, qui a affirmé son appui à l'établissement de syndicats nationaux indépendants et libres.

Compte tenu de ces facteurs, le Comité général a entamé un processus de changement, nécessaire pour passer de l'étape des comités mixtes à celle de syndicats libres, indépendants et unifiés dans le cadre de la Confédération des travailleurs du Bahreïn.

Notre pays s'est engagé dans un processus de démocratisation et nous sommes convaincus que l'Etat de droit doit se fonder sur les syndicats de travailleurs qui sont la garantie d'une vraie démocratie.

L'un des thèmes principaux de cette 90^e session de la Conférence est l'élimination effective du travail de l'enfant. Dans de nombreux cas, ce travail se fait sous une forme cachée et représente en réalité un travail forcé. Dans les pays du tiers monde, les enfants sont exposés à diverses formes de persécution ou sont utilisés dans les guerres intérieures. Cela est le cas en Afrique, en Amérique latine. Dans d'autres pays, ils s'exposent aux balles, ils sont privés de leur père, comme c'est le cas dans les territoires arabes occupés.

Le travail des enfants est une forme de persécution et un crime sanctionné par la loi, mais il est aussi une expression de la pauvreté. En effet, les pays dans lesquels le travail des enfants est répandu sont des pays pauvres, et où le revenu moyen par tête est de un dollar par jour. C'est pour cela que l'élimination effective du travail des enfants exige l'élaboration de programmes de développement capables d'améliorer la performance économique et de parvenir à un développement durable.

La communauté internationale doit assumer ses responsabilités vis-à-vis des pays pauvres dans lesquels le phénomène du travail des enfants est répandu.

N'oublions pas ici les dettes extérieures, puisqu'une grande partie des revenus doit être consacrée au paiement, à l'échelonnement ou au rééchelonnement de ces dettes, entraînant ainsi la détérioration

de la situation économique, l'augmentation du chômage, la baisse des salaires, et l'instabilité sociale.

Aujourd'hui, nous faisons face à de nouveaux défis qui tournent autour du concept et des définitions de la mondialisation, alors que son application a entraîné des effets néfastes dans de nombreuses régions et la domination des grandes puissances sur l'économie mondiale. Nous avons besoin d'une mondialisation qui prenne en compte la dimension sociale et les spécificités des différents pays ainsi que la situation des pauvres et des plus démunis. Nous devons également revoir la politique des privatisations qui supprime l'emploi de milliers de travailleurs sans se soucier d'une alternative qui favoriserait la justice sociale.

Nous nous réunissons aujourd'hui alors que les territoires palestiniens occupés subissent les pires formes de génocide. Le monde a assisté, ébahi, au spectacle de ce qui s'est passé dans le camp de Jénine avec les maisons détruites au-dessus de leurs habitants, et les opérations de bouclage et de blocus qui nous rappellent les pires moments de la seconde guerre mondiale et du nazisme.

Les forces d'occupation israélienne ont perpétré des crimes de guerre dans les territoires occupés, et poursuivent leur politique de destruction systématique de l'infrastructure, en même temps qu'elles tuent des femmes, des enfants et des nourrissons. La communauté internationale devrait avoir le courage d'intervenir pour arrêter les massacres contre le peuple palestinien et cela par l'envoi des forces internationales qui mettraient fin à cette situation. Les crimes perpétrés par les soldats israéliens ont eu pour résultat la mort de milliers de personnes, 60 pour cent de la main-d'œuvre n'a plus de travail en raison de la politique de bouclage et l'imposition de ghettos qui nous rappellent le régime raciste d'Afrique du Sud.

Nous dénonçons les crimes commis par l'armée d'occupation et nous demandons à la communauté internationale de réagir immédiatement afin de sauver un peuple qui subit un génocide rarement connu dans l'histoire.

Le Comité général des travailleurs de Bahreïn souhaite plein succès à cette Conférence et des résultats positifs dans la discussion des différents points de l'ordre du jour.

Original anglais: M. ADYA (délégué des travailleurs, Mongolie) — Je suis très heureux de transmettre les salutations chaleureuses des travailleurs mongols à tous les délégués et je souhaite plein succès à la 90^e session de la Conférence internationale du Travail.

Permettez-moi également de féliciter le Président et les Vice-présidents pour leur élection. La Confédération des syndicats de Mongolie estime que le rapport très complet du Directeur général présenté au cours de cette session de la Conférence définit clairement l'exécution des programmes de l'OIT pour l'an 2000-01 et a reflété le fait que le monde et notamment les gouvernements consacrent beaucoup d'attention aux employeurs et aux défis auxquels les travailleurs devront faire face.

Les travailleurs mongols et les syndicats mongols appuient activement ce processus de mise en œuvre de la politique et des programmes de l'OIT qui répondent aux problèmes actuels résultant de la mondialisation. Je dois souligner particulièrement les quatre objectifs stratégiques de l'OIT, à savoir promouvoir et

mettre en œuvre les normes et les principes fondamentaux et le droit au travail, accroître les possibilités pour les hommes et les femmes d'obtenir un emploi et un revenu convenables, accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous et renforcer le tripartisme et le dialogue social.

Le processus de la démocratie et de la réforme lancé en Mongolie depuis 1990 a touché toutes les sphères politiques, économiques et sociales de notre pays, notamment les questions liées au travail. Cependant, le niveau très bas des salaires, des pensions et autres avantages sociaux qui sont le résultat de l'impact négatif d'un développement économique très lent, une dette extérieure écrasante, un taux de pauvreté élevé, une productivité et une distribution des revenus injustes, un secteur informel très important et des politiques monétaires strictes supposant des conditions de la part des institutions financières internationales, tous ces facteurs ont créé un obstacle auquel nous nous heurtons dans le domaine du travail.

Malgré de tels obstacles et malgré toutes ces difficultés, les mandants tripartites de la Mongolie ont entrepris certaines activités pour essayer de contribuer à la mise en œuvre des objectifs stratégiques de l'OIT.

En Mongolie, les travailleurs, les employeurs et le gouvernement coopèrent et entretiennent un dialogue constant pour ce qui concerne la ratification de toutes les conventions principales et l'application la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. A ce jour, la Mongolie a ratifié cinq des conventions principales de l'OIT, et la ratification des conventions restantes, telles que la convention n° 29 sur le travail forcé, la convention n° 105 sur l'abolition du travail forcé, et la convention n° 138 sur l'âge minimum, se fera dans un proche avenir.

Cependant, les conventions déjà ratifiées ne font pas l'objet d'une mise en œuvre suffisante. Le gouvernement de la Mongolie doit s'acquitter de ses obligations, c'est-à-dire qu'il doit présenter à l'OIT un rapport portant sur ces différentes conventions et soumettre les conventions nouvellement adoptées, ainsi que d'autres instruments adoptés par la Conférence internationale, à l'organe législatif de notre pays.

En outre, les politiques sont insuffisantes en ce qui concerne la création de postes de travail mieux rémunérés, conformément aux exigences qui découlent d'un travail décent.

La lutte contre la pauvreté et la promotion de l'emploi sont des problèmes essentiels qui doivent être réglés par les gouvernements, les employeurs et les syndicats conjointement. L'an dernier, une conférence nationale tripartite sur l'emploi a été organisée en Mongolie, en coopération avec le bureau régional de l'Asie et du Pacifique de l'OIT. Au cours de cette conférence, le concept d'un programme national sur les politiques et programmes d'action en faveur d'un travail décent a été examiné. Le parlement de la Mongolie a adopté une loi sur la promotion de l'emploi et a, pour la première fois, constitué un organe national tripartite chargé de l'emploi. Le programme national en faveur de l'emploi a été adopté au mois de mai de cette année. Il reflète les propositions présentées par les syndicats. De plus, tous les partenaires sociaux contribuent à la mise en œuvre d'un programme national à moyen terme sur la sécurité et la santé au travail.

La Confédération des syndicats de Mongolie considère qu'il convient de tenir compte des enquêtes récentes qui ont été faites dans notre pays. D'après ces

enquêtes, les travailleurs du secteur informel représentent plus de 10,2 pour cent de la main-d'œuvre et près de 11,9 pour cent de la production économique globale. Le secteur informel va sans doute connaître une croissance importante dans un proche avenir. Les syndicats mongols accordent une attention particulière à l'octroi et au respect de tous les droits de l'homme fondamentaux dans le secteur informel, y compris le droit de s'organiser.

Le développement des coopératives est très important pour la promotion de l'emploi, la création de revenus, le développement de la démocratie économique et la croissance économique globale. Notre délégation rappelle à tous les délégués de la Conférence qu'il convient d'adopter la recommandation sur la promotion des coopératives. L'adoption de cette recommandation créera une condition favorable pour le développement du concept du travail décent. Nous avons été très heureux de pouvoir participer activement à l'élaboration de ce concept de travail décent. Nous pensons qu'il faut revoir la législation nationale, conformément aux conventions et recommandations de l'OIT.

A cet égard, pour utiliser de façon plus efficace les ressources de l'OIT, la Confédération des syndicats de Mongolie souhaite que soit créé un bureau de l'OIT en Mongolie. J'espère que l'OIT considérera favorablement cette demande et prendra des mesures dans ce sens.

Original espagnol: M^{me} CANO MORENO (déléguée des travailleurs, Panama) — Je présente mes félicitations au Président ainsi que les chaleureuses salutations des travailleurs et travailleuses du Panama, salutations que nous adressons à tous les représentants des gouvernements, des travailleurs et des employeurs qui participent à cette 90^e session de la Conférence internationale du Travail.

Nous voudrions saisir l'occasion de cette Conférence de l'OIT, qui réunit le secteur productif mondial, pour faire les commentaires suivants.

Nous estimons que le processus néolibéral de mondialisation qui est imposé à l'économie mondiale ne fait qu'accroître la pauvreté et l'inégalité entre pays et même à l'intérieur de nos pays. Selon les données actuelles, les 20 pour cent les plus riches de la population mondiale détiennent plus de 80 pour cent des richesses alors que les 20 pour cent les plus pauvres n'ont même pas 2 pour cent de ces richesses. Un milliard 300 millions de personnes, soit environ un quart de la population mondiale, vivent dans des conditions de pauvreté absolue et plus de 90 pour cent de ces personnes se trouvent dans les pays sous-développés. Il est donc urgent de redoubler d'efforts pour formuler et mettre en œuvre une stratégie internationale du développement qui mette l'accent sur les droits et les intérêts de toutes les nations et de tous les peuples.

La dette extérieure, avec ses exigences illimitées, représente un lourd fardeau qui nous accable et oblige nos pays à détourner des sommes considérables qu'ils pourraient en effet utiliser pour répondre aux besoins de développement de nos populations.

La libéralisation des marchés et les privatisations opérées dans notre pays entraînent aussi la pandémie du chômage. Je pense, par exemple, aux privatisations dans les télécommunications, l'électricité et les ports, et ce sont précisément les travailleurs qui en paient le prix le plus fort et qui doivent donc se tourner vers le secteur informel.

Les travailleurs et la population en général de notre pays préserveront les principes liés à la solidarité et à l'entreprise de service public, en particulier l'institution de la Caisse de la sécurité sociale du Panama, et nous nous opposerons à sa privatisation et à l'usurpation de nos fonds de pension.

Toutefois, nous essaierons de trouver une solution entre Panaméens. Nous défendrons notre diversité biologique étant donné que nous ne pouvons pas, au nom du développement, sacrifier des espèces de flores et de faunes terrestres et marines et contaminer l'air avec des émissions de gaz qui produisent l'effet de serre.

Nous soulignons les méthodes du dialogue et de la négociation que préconise le Conseil national des travailleurs organisés, à savoir le CONATO comme mécanisme pour traiter des grands problèmes nationaux et des conflits du travail. Ainsi, le CONATO a contribué à l'accord national pour la relance de l'économie auquel ont aussi participé les partis politiques, le gouvernement et les employeurs. Nous poursuivrons le dialogue jusqu'à ce que nous arrivions à une réelle réforme fiscale, jusqu'à ce que nous ayons trouvé des solutions aux graves problèmes de la Caisse de sécurité sociale et de l'éducation nationale.

Nous invitons le gouvernement et les employeurs à faire un effort sincère pour arriver à un développement durable en accordant la priorité à la lutte contre les causes de la pauvreté, telles que l'analphabétisme, le chômage, l'absence de services acceptables en matière de santé, d'assainissement, d'eau potable et de logement.

Enfin, le CONATO exige le respect des conventions nos 87 et 98, et de toutes les conventions ratifiées par notre pays étant donné que l'Etat du Panama viole de façon constante ces conventions en poursuivant les collègues travailleurs tant dans le secteur public que dans le secteur privé, avec la complicité des autorités respectives. Nous exigeons que l'Etat ratifie la convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, que le Panama n'a toujours pas ratifiée.

Nous attirons l'attention sur la participation des travailleurs au Conseil d'administration du BIT et nous exprimons notre désaccord en la matière. En effet, dans le Conseil d'administration du BIT, tous les secteurs doivent être pleinement représentés de même que toutes les structures du mouvement syndical mondial. L'OIT n'est pas le patrimoine d'une seule organisation syndicale mondiale internationale. Nous sommes en faveur de l'équité et de la participation de toutes les organisations internationales, régionales et nationales du mouvement syndical aux différents organes de l'OIT et nous sommes certains qu'ainsi nous pourrions promouvoir une action réellement pluraliste, démocratique et tripartite tel que cela doit être le cas à l'OIT, et ainsi nous pourrions favoriser une réelle coopération internationale en faveur du développement, de la justice et du progrès social.

Original portugais: M. ROMANO (délégué des travailleurs, Brésil) — Je considère que c'est un grand honneur et un grand privilège de participer à cette Conférence où les sujets les plus importants du monde actuel sont abordés.

Au nom des travailleurs et des travailleuses du Brésil, permettez-moi de féliciter le Président de son élection à la tête de cette Conférence et de saluer notre Directeur général, M. Juan Somavia, que nous apprécions.

cions tous beaucoup ainsi que les nombreux délégués présents.

Dans son rapport, le Directeur général fait état des succès obtenus et des avancées politiques rendus possibles grâce à des programmes qui entendent répondre mieux aux besoins des travailleurs et des travailleuses et qui doivent nous permettre de relever les défis sociaux que pose le monde du travail, sur l'ensemble du globe. Nous l'avons bien compris, il y a encore beaucoup à faire pour relever ces défis.

La lutte contre le travail des enfants est devenue l'une des grandes priorités internationales et cette lutte a rencontré un succès tout à fait considérable. Je pense que nous devons poursuivre nos efforts. Nous devons continuer à avancer et à promouvoir la gestion participative en nous appuyant sur les résultats enregistrés dans le cadre du programme de l'IPEC.

L'abolition définitive du travail des enfants est une question qui nous concerne tous de façon particulière. Le travail des enfants prive des millions d'entre eux de la possibilité d'exercer leurs droits fondamentaux, comme apprendre à lire et à écrire, par exemple. Et le nombre d'enfants, victimes d'abus physiques, moraux et sexuels est impressionnant. En outre, des millions d'enfants n'ont pas accès aux soins de santé et meurent prématurément. Les enfants exploités constituent une main-d'œuvre bon marché toujours disponible et qui fait l'objet de discriminations car appartenant à une minorité pauvre. Ils sont victimes d'un cercle vicieux. On leur vole leur enfance, ils ne sont pas préparés à leur vie d'adulte, et il n'est pas étonnant dans ces conditions qu'une fois devenus adultes ils soient les premières victimes du chômage.

Au Brésil, il existe plusieurs programmes de lutte contre le travail des enfants auxquels participent gouvernement, syndicats et employeurs et ces efforts conjoints sont très intéressants sur le plan social car ils ont, en autres résultats, permis de réduire de façon sensible l'exploitation de la main-d'œuvre infantile.

Les objectifs stratégiques de l'OIT ont été présentés dès 1999 dans le rapport de M. Somavia à la 87^e session de la Conférence internationale du Travail.

Les besoins des travailleurs et des travailleuses, de la population en général, et de l'environnement, doivent constituer la priorité de l'action des autorités politiques, économiques et syndicales, et cela doit se faire par le biais du dialogue social, instrument particulièrement efficace, notamment pour assurer la protection sociale de tous.

Renforcer le tripartisme par le dialogue social, voilà ce qui nous permettra effectivement de mieux garantir la protection sociale, d'améliorer les conditions de vie et de travail des hommes et des femmes, des jeunes handicapés, d'augmenter le nombre de coopératives, de petites entreprises, qui nous permettra de lutter contre le fossé numérique qui sépare les pays et qui nous permettra de mieux lutter contre le travail des enfants, contre la discrimination, le travail forcé, le meilleur respect des normes de santé et de sécurité au travail et d'étendre la protection sociale à plus de gens.

Le tripartisme est indispensable à la mise en œuvre des dispositions des conventions et des résolutions dans les domaines social et économique. C'est la raison pour laquelle il faut de toute urgence mener une campagne rigoureuse pour la ratification et l'application de la [convention n° 144](#) sur les consultations tripartites. Ceci dit, il ne suffit pas de signer

et de ratifier les conventions et ensuite d'oublier de les appliquer. C'est une violation que nous ne pouvons pas nous permettre.

Un grand nombre de pays se retrouvent isolés en raison de la pauvreté due à une crise politique, sociale ou économique, et c'est bien évidemment la population qui toujours souffre le plus.

C'est pourquoi il est plus que jamais nécessaire de lutter contre le déficit de travail décent dans le monde. L'OIT est l'organisation la mieux placée pour nous faire progresser dans ce domaine, et grâce à notre volonté et à nos efforts nous pourrions construire ensemble un monde meilleur.

Original espagnol: M. GONZÁLEZ GONZÁLEZ (délégué des travailleurs, Cuba) — Le monde traverse des moments très difficiles. Alors que les conflits régionaux s'aggravent et que la paix mondiale est de plus en plus menacée, les conditions de pauvreté, de faim, et d'exclusion sociale ne font qu'empirer.

Le chômage est déjà chronique et, dans des régions telles que l'Amérique latine, sur dix nouveaux emplois, huit se trouvent dans l'économie informelle où les travailleurs ne jouissent d'aucun droit à un salaire digne, à un emploi durable, à la négociation collective ou à la sécurité sociale.

Dans de telles conditions, l'objectif de l'OIT consistant à promouvoir le travail décent est tout à fait encourageant mais ne suffit pas en soi.

Tout effort en ce sens restera lettre morte si l'on ne tient pas compte des causes qui engendrent de tels fléaux, causes qui sont intimement liées à la mise en œuvre débridée de politiques néolibérales lancées par les grandes puissances, leurs entreprises transnationales et les institutions internationales telles que le FMI, la Banque mondiale et l'OMC, pour n'en mentionner que quelques-unes.

L'OIT, qui fait partie du système des Nations Unies, devrait tout au moins reconnaître et dénoncer les résultats de ces politiques, sans oublier ceux qui en sont les principaux responsables. Elle devrait aussi entamer des changements profonds dans le fonctionnement de cet ordre mondial qui entraîne l'humanité vers une situation sans issue.

Soyons réalistes, si l'on ne trouve pas de solution au problème de la dette extérieure qui asphyxie nos pays, si l'on n'établit pas les bases d'un commerce juste et équitable, s'il n'y a pas de transfert réel des ressources et des technologies pour le développement des nations appauvries, si les puissances qui gouvernent aujourd'hui le monde, ainsi que leurs organismes financiers internationaux, ne cessent pas de piller nos richesses avec leurs politiques néocoloniales de domination, alors il n'y aura pas de solution possible pour les 250 millions d'enfants qui travaillent aujourd'hui dans le monde. Il n'y aura pas non plus de solution pour le milliard de personnes qui n'ont pas d'emploi sûr ni pour les centaines de millions de personnes qui souffrent de faim chronique et de misère absolue. Soit nous prenons conscience de ces dures réalités et nous consacrons tous nos efforts pour trouver une solution réelle à ces problèmes, soit nous nous retrouvons ici chaque année pour continuer à nous lamenter et regretter que les problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, loin d'avoir une solution, ne sont que de plus en plus insoutenables. Les travailleurs, tout au moins, devraient comprendre que c'est là l'essence même de notre lutte.

Original espagnol: M. ECHAVARRÍA (conseiller technique et délégué suppléant des employeurs, Colombie) — Au nom des employeurs colombiens, je voudrais exprimer toutes mes félicitations aux membres du bureau et au Président, tout particulièrement pour leur élection à la tête de cette Conférence.

Nous sommes tout à fait d'accord avec le rapport du Directeur général qui souligne l'importance du dialogue social comme moyen de résoudre les conflits dans le monde.

En Colombie, il est essentiel de renforcer cet instrument grâce à la coopération technique pour surmonter l'intolérance sociale. Nous pensons que la négociation politique est le meilleur moyen de surmonter le conflit armé interne et qu'elle permettra d'effectuer les transformations politiques, économiques et sociales nécessaires pour inclure tous les Colombiens dans un espace démocratique et participatif. La motivation de la communauté internationale et des organismes des Nations Unies est essentielle si nous voulons rétablir les pourparlers avec les insurgés.

Je souhaite mentionner tout particulièrement le programme de coopération technique de l'OIT en Colombie. Nous nous félicitons que la Commission des finances ait approuvé les ressources économiques permettant en particulier au programme de se développer pleinement, pour pouvoir protéger les représentants syndicaux et les chefs d'entreprises menacées ou obligées de se déplacer en raison du déploiement de la violence et pour éviter que l'impunité ne règne au détriment des Colombiens.

L'ANDI a réuni des chefs d'entreprise et des spécialistes des questions du travail lors de six séminaires qui se sont tenus dans différentes villes du pays pour donner une large diffusion à l'interprétation que donne l'OIT des [conventions nos 87 et 98](#). Nous espérons, dans le cadre de ce programme, poursuivre cet exercice avec les travailleurs et avec le gouvernement. Nous voudrions également pouvoir approfondir tous les efforts déployés en matière de négociation collective et pour l'élimination du travail des enfants.

Avec l'appui des employeurs et des travailleurs suédois, nous avons organisé des réunions avec les organisations syndicales de Colombie pour connaître les expériences suédoises en matière de règlement des différends et pour identifier les causes qui nous empêchent de progresser sur la voie du dialogue et de la concertation. C'est un exercice extrêmement intéressant qui nous a permis de mettre sur pied un programme collectif portant sur des thèmes tels que les accidents du travail, la formation, la productivité, la compétitivité, l'intégration et ses retombées sur l'emploi, l'économie informelle. Nous espérons pouvoir obtenir des accords dans ces domaines et, parallèlement, nous travaillons sur des questions plus compliquées encore mais qui sont urgentes pour notre pays.

Nous déplorons la mort ou l'enlèvement de milliers de personnes qui, pour une raison ou pour une autre, sont victimes de la violence qui se généralise dans notre pays. Je pense en particulier à des syndicalistes, juges, journalistes, prêtres, hauts fonctionnaires et hommes politiques, qui représentent les piliers de la démocratie. Nous qui sommes aussi très durement touchés par cette situation, nous sommes déterminés à œuvrer en faveur de la construction de la société, dans laquelle nous aspirons à vivre dans un climat de paix et de tranquillité.

La démocratie colombienne et ses institutions, malgré la violence, ont fait preuve de maturité. On l'a vu à l'occasion des élections au Congrès et de l'élection du président de la République, où malgré les factions armées, la majorité des Colombiens ont pu exprimer leurs préférences politiques. Il est très intéressant de voir que la gauche démocratique, avec à sa tête un ancien dirigeant syndical, a ouvert largement les portes à l'exercice de l'opposition politique au gouvernement récemment élu.

Enfin, je tiens à souligner que nous, les employeurs, respectons pleinement les opinions syndicalistes, mais que nous rejetons comme une généralisation dénuée de fondement, la prise à partie des chefs d'entreprise privée figurant au troisième paragraphe de la page 2 d'un document élaboré par l'Ecole syndicale nationale qui circule dans l'enceinte de cette Conférence. Le document en question ne fournit aucune preuve à l'appui de ces graves assertions.

C'est pourquoi, pour conclure, nous demandons à l'OIT de poursuivre son programme de coopération technique de fond en Colombie. Nous pensons que la désignation d'une commission d'enquête réclamée par les travailleurs ne contribuera en rien à résoudre le conflit social, économique et politique que connaît notre pays.

Original espagnol: M. MORALES (délégué des travailleurs, Guatemala) — Je voudrais à mon tour féliciter le Président pour son élection à la présidence de la 90^e Conférence internationale du Travail. Je voudrais dire quelques mots sur le rapport du Directeur général où apparaît l'objectif stratégique consistant à la promotion et au respect des normes et principes fondamentaux du travail, et où figure une partie du rapport de la mission de contacts directs qui s'est rendue au Guatemala en avril 2001.

La mission a pu constater les graves problèmes de violation de la liberté syndicale et la situation de blocage dans laquelle se trouvent les différents cas qui ont été présentés au Comité de la liberté syndicale, concernant des actes qui continuent en toute impunité: actes de violence contre les dirigeants syndicaux, renvois pour des raisons syndicales, lenteur des procès, écart entre législation et application des lois et le refus catégorique de certaines entreprises de négocier des accords collectifs. Les réformes en matière de travail, dont on a tant fait la promotion et qui ont été réalisées l'an passé, sont davantage le fruit de la pression exercée par le Département du commerce extérieur des Etats-Unis, où le Guatemala ne fait pas partie du Système généralisé de préférences (SGP).

Le rapport du Directeur montre que, dans la réalité, il y a une résistance à l'application de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949. En témoigne l'augmentation du nombre de nouvelles plaintes déposées auprès du Comité de la liberté syndicale, qui nous confirme que les discours et les promesses de ceux qui ont pris la responsabilité de respecter et de faire respecter les normes de l'OIT ne sont ni suffisants ni crédibles.

Le rapport fait apparaître également la réaction positive de bon nombre de gouvernements face à la campagne universelle en faveur de l'adoption de nouvelles conventions. Nous voulons dire néanmoins que notre mouvement syndical se sent extrêmement préoccupé par le non-respect de ces conventions. Il est

absolument indispensable qu'il y ait une décision et une volonté politiques qui nous permettent de faire respecter et d'éradiquer l'impunité en matière de questions de travail. A cet égard, la justice ne fait pas respecter ces conventions, les procès sont extrêmement lents et permettent davantage d'impunité. C'est pourquoi les travailleurs perdent toute confiance en notre système judiciaire.

Dans le rapport du Directeur général figure également ce qui a été fait en matière de travail décent. Malheureusement, le modèle économique va contre cet objectif, la situation n'est absolument pas décente en matière de travail au Guatemala et il y a «des milliers de renvois ainsi qu'une destruction des organisations syndicales».

Je voudrais terminer mon intervention en disant que, si l'OIT doit créer de nouvelles normes, elle doit également renforcer celles qui existent, les doter d'instruments permettant aux travailleurs, aux employeurs et au gouvernement d'éradiquer l'impunité dans le domaine du travail.

Original anglais: M. SENEVIRATNE (délégué des travailleurs, Sri Lanka) — Monsieur le Président, en tant que délégué des travailleurs sri lankais, c'est un privilège et un honneur de féliciter le Président de la 90^e Conférence internationale du Travail. Je suis tout à fait confiant que sous sa houlette la Conférence se déroulera très bien. Je voudrais, d'autre part, féliciter le Directeur général pour son rapport annuel sur l'exécution du programme de l'OIT pendant la période 2000-01. Il fait état des progrès accomplis dans la réalisation des quatre objectifs stratégiques de l'OIT, à savoir droits et principes fondamentaux au travail, emploi, protection sociale et dialogue social. La nouvelle idée force de l'OIT relative au travail décent s'articule autour de ces nouveaux objectifs stratégiques. Ainsi que l'indique le Directeur général, dans la préface du dernier rapport annuel, une approche nouvelle, fondée sur un consensus tripartite en matière de travail décent, et quatre objectifs stratégiques prioritaires ont été proposés et le rapport fait état des progrès accomplis pendant la période en question, les obstacles rencontrés et des mesures prises. L'objectif de l'OIT devrait être aujourd'hui de promouvoir la possibilité pour les hommes et les femmes d'avoir accès à des emplois décents dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité, et dans le respect de leur dignité humaine grâce à la mise en œuvre des quatre objectifs stratégiques que j'ai évoqués.

En tant que représentant des travailleurs je pense que nous devons dire un mot de la mondialisation dont les conséquences constituent un défi pour l'ensemble des Membres de l'OIT. La reconnaissance et le respect des droits au travail est une condition sine qua non du développement économique et social de tous les pays et nous permettra de mettre en œuvre des conditions de travail décent. Nous sommes tout à fait d'accord pour dire que, de pair avec la mondialisation économique et financière, il doit également y avoir une mondialisation des droits du travail sous les auspices de l'OIT. Nous souscrivons entièrement à l'idée que les objectifs poursuivis par l'OIT devraient être intégrés dans la politique de toutes les grandes organisations internationales comme la Banque mondiale et le FMI.

Nous pensons aussi que l'OMC devrait inscrire dans ses accords l'obligation de respecter les principes

fondamentaux énoncés dans les conventions de l'OIT. Les droits fondamentaux au travail doivent être la pierre angulaire sur laquelle se construisent l'économie globale et le travail décent.

Nous sommes heureux de voir que le nombre de ratifications des conventions fondamentales de l'OIT augmente, c'est le cas par exemple de la convention (n° 182) sur les pires formes du travail des enfants, 1999 et de la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973. Le Sri Lanka a ratifié la convention n° 138 en 2000 et la convention n° 182 en 2001. Sur les huit conventions les plus importantes de l'OIT, le Sri Lanka en a déjà ratifié sept. Toutes, sauf la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, parce que la législation nationale de notre pays n'est pas encore mise en conformité avec les grands principes de cette convention. Les organisations de syndicats font pression et incitent le gouvernement à ratifier ces conventions, nous poursuivrons nos efforts et nous veillerons donc à ce que cette dernière convention soit bientôt ratifiée par le gouvernement du Sri Lanka.

Pour en revenir à la mondialisation, je constate qu'elle a des effets négatifs sur les pays en développement qui ont des difficultés à régler les problèmes par leur propre force, ainsi que l'a dit le Directeur général dans son rapport à la 88^e session de la Conférence en 2000, la mondialisation se caractérise par trois principaux facteurs, l'ouverture et l'unification des marchés, les innovations technologiques et enfin et surtout, les réformes politiques. Nous assistons à une véritable révolution en matière d'information, de communication et de technologie. Nous avons besoin d'aide et d'assistance. A tous les niveaux, les besoins en formation sont très grands. Il faut en particulier mieux former les jeunes afin de leur permettre de créer leur propre entreprise et d'opérer dans un contexte de plus en plus complexe. Les travailleurs les plus âgés doivent pouvoir bénéficier d'un recyclage ou d'une formation continue. L'OIT doit donc mettre à disposition toute une série de mesures d'assistance technique aux pays en développement.

A l'occasion de cette brève présentation, je voudrais dire un mot en ce qui concerne la situation de mon pays. Nous avons connu une crise économique tout à fait grave due aux conflits internes coûteux qui secouent notre pays depuis plus de dix ans. Le gouvernement actuel a réussi à passer un accord avec les différents protagonistes et nous essayons de parvenir à un règlement pacifique. Nous espérons qu'il sera possible de trouver une solution pacifique aux conflits qui secouent notre pays et ce avec l'aide de la Norvège et la bénédiction de la communauté internationale. Cela est tout à fait indispensable si nous voulons pouvoir relancer le processus de développement national de notre pays.

Original arabe: M. MATAR (délégué des employeurs, Emirats arabes unis) — Je voudrais tout d'abord féliciter le Président pour son élection à la présidence de cette session qui revêt une grande importance. Les rapports du Conseil d'administration et le rapport du Directeur général présentent un grand nombre d'activités réalisées au cours de l'année passée. Nous voudrions féliciter le Conseil d'administration et l'ensemble de l'Organisation pour les programmes appliqués l'année dernière et pendant la première moitié de l'année en cours, et nous espérons que la région arabe connaîtra encore davantage d'activités en 2002 et 2003.

Nous voudrions que les partenaires sociaux dans les pays arabes reçoivent une part convenable d'assistance technique à partir du budget ordinaire de l'Organisation, du PNUD et des excédents budgétaires.

Notre fédération a assisté à une évolution importante au cours des trois dernières années au niveau de la réglementation, au niveau des réalisations, au niveau des consultations tripartites avec les services compétents de l'Etat et au niveau de la coopération régionale et internationale.

D'un point de vue de la réglementation, la loi fédérale n° 5 de 1976 a été abrogée et la loi fédérale n° 22 de 2000 concernant la Fédération des chambres de commerce et d'industrie, a été promulguée sous l'égide du chef de l'Etat, Cheikh Zayed Ben Soltan Al Nahyan.

En vertu de la loi susvisée, tous les employeurs du pays relèvent de la Fédération des chambres de commerce et d'industrie par l'intermédiaire des chambres auxquelles ils appartiennent. La fédération dispose maintenant d'une structure complète comprenant une assemblée générale, un comité directeur, un bureau exécutif et un secrétariat.

Dans le cadre de la politique économique de l'Etat fondée sur le libre-échange, le secteur privé joue un rôle central dans l'économie. La Fédération des chambres de commerce et d'industrie apporte son soutien à ces secteurs et l'aide à surmonter les obstacles qu'il rencontre. Elle a ainsi organisé ses activités en collaboration avec les autorités compétentes, les différentes fédérations et les organisations arabes, régionales et internationales intéressées présentes dans le Golfe. Elle a notamment organisé des expositions commerciales, des foires, des conférences, des séminaires et des ateliers de formation.

Dans le cadre de ces activités, nous avons également accordé toute l'attention qu'elle méritait à la question du rôle des femmes employeurs dans notre pays. Nous avons, dans cette optique, créé un conseil spécial pour les femmes employeurs car nous pensons que les femmes dans nos pays, comme dans d'autres pays, ont un rôle pionnier très important à jouer dans tous les secteurs économiques, de même que les femmes travailleurs ont un rôle essentiel à jouer dans le développement du pays.

Dans l'annexe du rapport du Directeur général sur la situation des employeurs et des travailleurs en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés, il ressort clairement que les politiques actuelles ont des effets extrêmement négatifs sur les situations politique, sociale et humaine dans ces territoires. Les violations israéliennes et les pratiques barbares ont porté un coup fatal à l'économie palestinienne et au secteur du travail, entraînant l'augmentation du chômage, la baisse des salaires, la dégradation des conditions de travail, la paralysie des services publics et du transport, la destruction des hôpitaux, des écoles, des mosquées et des églises, sans compter les pertes en vies humaines et les martyrs qui tombent tous les jours sous les yeux du monde entier.

Devant cette situation, nous soutenons pleinement les recommandations formulées dans le rapport du Directeur général concernant la situation des travailleurs arabes en Palestine et dans les autres territoires occupés, et nous appelons l'Organisation à veiller à l'application de ces recommandations et à la création d'un fonds de soutien aux travailleurs palestiniens afin qu'ils puissent affronter le chômage et les effets négatifs du blocus économique.

M. SAMB (*délégué des travailleurs, Sénégal*) — Permettez-moi d'adresser à M. Elmiger, au nom de la délégation du Sénégal et en mon nom, nos plus vives félicitations pour son élection à la présidence de la 90^e session de la Conférence internationale du Travail. Les compétences qui lui sont reconnues et son expérience du fonctionnement de notre illustre institution sont à coup sûr des atouts majeurs qui nous donnent la conviction qu'il dirigera les travaux de la présente session avec succès. Je voudrais également me féliciter du rapport du Président du Conseil d'administration ainsi que de celui du Directeur général, M. Juan Somavia. Il est évident que ces deux documents sont d'une grande pertinence dans leur contenu et montrent à quel point l'OIT avance à grand pas.

Le contexte de globalisation de l'économie et de libéralisation des échanges accompagné de l'extraordinaire développement des technologies de l'information a sans aucun doute remis en cause plusieurs certitudes, modifié les relations de travail aux niveaux national et international, accentué les inégalités, l'exclusion sociale et la pauvreté.

Mais c'est également dans ce contexte que l'OIT est de plus en plus consciente de ses défis qui sont, entre autres, la prise en compte de la dimension sociale de la mondialisation, la défense des droits et des libertés, l'éradication des pires formes de travail des enfants, l'obtention d'un emploi décent, le renforcement du tripartisme et le dialogue social.

Dans notre pays, le Sénégal, les travailleurs et leurs organisations s'engagent chaque jour davantage pour relever ces défis. C'est dans cet esprit qu'avec détermination ils s'organisent pour faire face aux menaces qui pèsent sur le mouvement syndical libre, indépendant et démocratique, surmontent les épreuves et les difficultés pour garder haut l'étendard du syndicalisme revendicatif.

Les travailleurs du Sénégal ont également pris une part active dans la dimension du tripartisme et du dialogue social. Grâce à l'appui du BIT, par le biais du PRODIAP, ils ont renforcé leur compétence en matière de négociations collectives et de gestion des conflits. Ils ont ainsi pu négocier dans un élan unitaire une plate-forme commune qui a permis d'obtenir, entre autres, une avancée significative dans le domaine des augmentations de salaires et de l'allongement de l'âge de la retraite à 60 ans dans le secteur public, qui sera bientôt appliqué, nous l'espérons, dans le secteur privé.

Les travailleurs du Sénégal se sont tout aussi intéressés à la lutte pour l'éradication des pires formes de travail des enfants en participant aux campagnes d'information et de sensibilisation.

Le Sénégal, comme vous le savez, a ratifié la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et en reconnaît la pertinence, car c'est un pays où les enfants talibés dans les écoles coraniques, ceux de la rue et les enfants en situation difficile, sont exposés à tous les dangers et victimes de toutes formes d'exploitation.

L'occasion est également opportune pour évoquer les efforts fournis dans le cadre de l'organisation des travailleurs du secteur informel, avec l'appui du projet BIT/Danida. La mise en œuvre de ce projet a permis de mesurer l'ampleur de ce secteur qui fournit aujourd'hui l'essentiel des emplois à la population active. Mais ces emplois sont surtout connus par leur précarité, l'absence de protection et de sécurité pour ceux qui les occupent.

C'est pourquoi nous sommes conscients que le travail doit continuer même si la première phase du projet est aujourd'hui terminée. L'appui du STEP pourrait certainement aider les organisations syndicales des travailleurs à consolider les acquis déjà obtenus et à aller de l'avant.

Si j'ai tenu à faire le rappel de ces différentes actions menées par les travailleurs et leurs organisations syndicales c'est pour montrer, entre autres, combien l'OIT, notre institution, a su ces trois dernières années se rapprocher davantage de ces mandants, ce que, à juste titre, le Président du Conseil d'administration et le Directeur général ont souligné dans leurs rapports.

Nous restons cependant convaincus qu'un long chemin reste à parcourir. Le travail décent, la sécurité sociale, l'hygiène et la sécurité au travail, la lutte contre le VIH/SIDA demeurent une surpriorité pour l'ensemble des pays africains.

L'OIT doit dans ce cadre continuer à renforcer son soutien à ces mandants pour leur permettre d'accomplir des progrès notables dans ces domaines de grande portée économique et sociale.

Nous ne doutons pas un seul instant que notre appel sera entendu et que notre institution continuera, comme par le passé, à jouer le rôle important qui a toujours été le sien dans la promotion de la paix, de la liberté, de la justice sociale et de la démocratie.

(M. Arbesser-Rastburg prend place au fauteuil présidentiel.)

Original anglais: M. LEATHER (représentant, Internationale des services publics) — A la lecture du Rapport du Directeur général, on se rend compte du nombre d'engagements qui figurent au programme de l'OIT – par exemple, les principes et les droits fondamentaux au travail, l'abolition des pires formes du travail des enfants, l'amélioration de la protection sociale pour tous, la création d'emplois pour les hommes et les femmes et la mise en œuvre du recueil de directives pratiques sur le VIH/SIDA.

Et l'OIT n'est qu'une institution parmi d'autres des Nations Unies qui ont toutes des engagements à respecter. Il y a aussi les sommets sur la protection de l'environnement, l'éradication de la pauvreté, la nourriture pour tous, etc. Nous pourrions résoudre tous les problèmes du monde, uniquement sur la base de ce nombre croissant d'engagement. Très bien. Mais qui va faire le travail? Qui va concrétiser ces objectifs, là où cela est important, dans la vie quotidienne des gens?

Je pense que tel est précisément le rôle du secteur public. Seul le secteur public a l'envergure et les moyens nécessaires pour mettre les biens et les services essentiels à la disposition de tous, quels que soient leurs revenus ou leur situation. Donc, lorsque nous nous engageons à assurer l'éducation pour tous, à éradiquer la tuberculose ou le paludisme, à réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2015 ou à garantir le plein emploi, nous devons décider de la façon dont nous allons nous y prendre. Je pense qu'il y a un choix clair à opérer. L'expérience de nos organisations membres partout dans le monde montre que, pour avoir un service public efficace, il faut des ressources et que, partout ces ressources diminuent. Les effectifs sont réduits aussi bien dans les ministères de la Planification économique que dans les hôpitaux des zones rurales. On investit moins dans les équipements, les

bâtiments et la formation. Les moyens nécessaires pour faire face aux engagements sont systématiquement rognés. Alors, les critiques commencent et on reproche au service public son inefficacité.

Au lieu de le critiquer, je pense qu'il faut le soutenir, l'appuyer et le conforter, faute de quoi nous entreons dans la spirale de la critique et de la culpabilisation. Cette spirale a été déclenchée par ceux qui considèrent le marché comme une panacée et qui nous disent que le progrès consiste à privatiser le secteur public. Nous avons constaté les résultats de cette solution dans de nombreuses régions du monde, qu'il s'agisse de santé, de l'approvisionnement en énergie, en eau ou encore des chemins de fer: ils ne sont pas brillants. Lorsque la recherche du profit est la principale motivation, les services ne sont plus accessibles qu'à ceux qui ont les moyens de se les payer.

C'est la raison pour laquelle l'Internationale des services publics lance une campagne mondiale en faveur de services publics de qualité. L'objectif de cette campagne est d'obtenir que les services publics soient correctement financés, afin que leurs agents soient équipés pour offrir un service de qualité à ceux qui en ont besoin; pour que les services publics puissent servir des buts sociaux, tels que l'éradication de la pauvreté et la prise en charge des populations par elles-mêmes; pour que les services publics se conforment à certaines exigences, notamment sur le plan éthique, un certain nombre d'objectifs permettent à l'économie nationale et mondiale, de fonctionner de façon satisfaisante et équitable; et, enfin, pour que les droits des agents du service public soient pleinement respectés et que ceux-ci bénéficient de conditions de travail décentes.

La question des droits des agents du service public revêt une importance fondamentale. Comment peut-on attendre de ces travailleurs qu'ils assument d'aussi importantes responsabilités, si on leur nie leurs droits fondamentaux? En Corée du Sud, point de mire de l'attention internationale actuellement, il y a une autre équipe qui mérite d'être mentionnée, bien qu'elle ne passe pas à la télévision. Ce sont des syndicalistes du secteur public qui ont été arrêtés pour avoir voulu créer un syndicat de fonctionnaires. Leur action est symbolique de celle de bien des agents du service public qui, eux aussi, se voient interdire leurs droits fondamentaux, comme au Japon, en Turquie, au Bélarus, au Kenya et en Colombie. En Colombie, où il n'est pas rare d'être assassiné pour cause d'activités syndicales, nous avons demandé qu'une Commission d'enquête examine les cas de violations des droits des syndicalistes.

Notre campagne en faveur de la qualité du service public portera en particulier sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle montrera, à l'aide d'exemples concrets, comment le service public peut contribuer à l'indépendance des femmes et les aider à assumer leur double rôle tout en présentant les conditions dans lesquelles elles peuvent travailler dans le service public. Cette campagne fera écho aux autres campagnes en cours pour inciter les gouvernements à ratifier la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000 et la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, à propos de laquelle nous demandons que les pays adoptent des indicateurs sur les différences de salaire des hommes et des femmes.

Le 29 avril de cette année, lors de la journée des travailleurs victimes d'accidents du travail, l'OIT a rendu hommage aux agents des services d'urgence qui

ont été blessés, voire tués, dans l'exercice de leurs fonctions, en particulier à ceux qui ont perdu la vie lors des événements du 11 septembre. A cette occasion, le représentant de l'Internationale des services publics a salué le dévouement des travailleurs des œuvres d'urgence du monde entier et réclamé qu'ils puissent exercer leurs droits fondamentaux. Trop de pompiers, de policiers et d'ambulanciers risquent chaque jour leur vie sans même avoir le droit de négocier leurs conditions de santé et de sécurité. C'est là un problème qu'il faut régler d'urgence. Nous invitons tous ceux qui souhaitent participer à cette campagne de soutien aux services publics à prendre contact avec l'Internationale des services publics.

Il y a deux ans à cette même tribune, nous félicitons le Directeur général pour avoir signé la première Convention collective avec le personnel du BIT, déclarant que c'était un exemple édifiant pour les autres institutions des Nations Unies. Malheureusement, la convention collective du BIT n'a pas été mise en pratique. Trop d'agents du BIT ont encore des contrats précaires de courte durée, sans sécurité de l'emploi et sans prestations sociales. Les fonctionnaires internationaux font toujours partie des fonctionnaires qui ne bénéficient pas des droits fondamentaux. On attend souvent d'eux qu'ils s'acquittent de tâches difficiles, parfois au péril de leur vie, alors qu'ils ne peuvent invoquer les droits énoncés dans la Déclaration de Philadelphie.

Original anglais: M. TESHOME (délégué des employeurs, Ethiopie) — C'est un grand plaisir et c'est un honneur pour moi d'avoir la possibilité de m'adresser à cette auguste Conférence. Vous me permettez tout d'abord de féliciter le Président au nom de la Fédération des employeurs éthiopiens et en mon nom personnel de son élection unanime et méritée à la présidence de cette Conférence que je qualifierai d'historique. Je suis tout à fait convaincu que, sous votre direction, nos délibérations trouveront une conclusion heureuse.

Cette Conférence constitue un jalon dans l'histoire de l'OIT dans la mesure où elle nous fournit l'occasion de faire le point de ses différents succès et de relever les défis pour l'avenir. La Fédération des employeurs éthiopiens réitère son appui et son engagement en ce qui concerne les principes établis par l'OIT et attache une très grande importance au rôle qu'elle tient en tant que centre d'excellence et de référence dans le domaine de la démocratie et des droits de l'homme. Nous apprécions tout particulièrement le rapport du Directeur général, rendons hommage à ses efforts déterminés pour obtenir des résultats à bref délai reflétant les progrès accomplis dans différents programmes.

Vous le savez peut-être, la Fédération des employeurs éthiopiens, rétablie en 1997, a un programme de réformes radicales visant à promouvoir l'économie libre de marché. La réalité objective au sein de la Fédération a beaucoup évolué au cours des cinq dernières années, au point que nous sommes désormais engagés dans la voie du tripartisme.

A cet égard, la Fédération a pris différentes mesures notables, concernant notamment les relations avec les partenaires sociaux. C'est ainsi que notre Fédération a participé activement à l'élaboration d'une nouvelle loi du travail qui facilite la mise en place d'un système fort et efficace d'administration du travail, et j'espère que vous apprécierez les amendements ap-

portés à la législation du travail et les efforts déployés par le gouvernement à cet égard.

La pandémie du SIDA est désormais une crise d'ampleur mondiale et elle constitue l'un des plus formidables défis au développement et au progrès social; cette pandémie réduit à néant des décennies d'efforts en matière de développement, sape la croissance économique, menace la sécurité et déstabilise les sociétés. Dans la zone subsaharienne, où la pandémie a eu des effets dévastateurs, la crise a mis la sous-région en état d'alerte.

La Fédération des employeurs éthiopiens est un mandant important de l'OIT dans la lutte contre le VIH/SIDA. Le programme d'intervention contre le VIH/SIDA ainsi que des initiatives dans le monde du travail ont été lancés par la Fédération en coopération avec le gouvernement éthiopien et la Confédération des syndicats éthiopiens. La Fédération des employeurs éthiopiens a parfaitement conscience du problème et participe activement aux activités de prévention en organisant des ateliers de sensibilisation et de prévention sur le VIH/SIDA. Avec l'objectif d'harmoniser les normes nationales du travail en rapport avec le VIH/SIDA, la Fédération a organisé des séminaires tripartites afin d'élaborer des directives pour les politiques nationales sur la base du Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail. Certaines de ces activités ont été réalisées avec l'assistance du Programme mondial de lutte contre le VIH/SIDA de l'OIT.

Les autres questions à l'ordre du jour, concernant notamment les principes et droits fondamentaux au travail, la création de possibilités plus vastes pour les hommes et les femmes et les mesures de lutte contre le VIH/SIDA, tiennent une place on ne peut plus opportunes et pertinentes dans les travaux de la présente session de la Conférence. Ma Fédération pense que, dans l'optique des grands changements économiques et sociaux à l'échelle mondiale, notre première préoccupation devrait être de se doter d'instruments internationaux pour régler les problèmes de notre population active.

Monsieur le Président, en conclusion, vous me permettez d'indiquer ici que notre expérience montre à quel point il est difficile d'établir et de mettre en œuvre les normes et les principes fondamentaux du droit au travail. La Fédération des employeurs éthiopiens est décidée à promouvoir avec vigueur et détermination les idéaux du tripartisme et du dialogue social. A ce propos, nous accordons la plus grande importance à l'assistance technique de l'OIT et à sa politique de partenariat actif.

Original espagnol: M. INSUA CHANG (ministre du Travail et des Ressources humaines, Equateur) — Le rapport du Président du Conseil d'administration et le rapport du Directeur général offrent une proposition intéressante de changement pour l'OIT, qui envisage la possibilité d'appliquer les normes par le biais de la coopération technique et économique effective de l'OIT et avec des défenseurs qui croient en la lutte pour la justice sociale. Ainsi, on adoptera la législation à la réalité d'une façon moderne qui fera démocratiser davantage l'esprit des conventions ratifiées.

L'Equateur a reçu le soutien de l'OIT, principalement en matière de formation des ressources humaines, grâce à son projet IPEC, qui étend la couverture des projets locaux existants et permet d'obtenir une aide élargie et visible, en rendant viable, grâce à la

coopération de tous les secteurs du pays, l'élaboration d'un programme assorti d'un calendrier pour l'Equateur. Ce programme vise à éradiquer immédiatement le travail dangereux des enfants et à permettre la mise en œuvre de la [convention n° 182](#).

La proposition pour un travail décent est en soi un droit inhérent à tous les travailleurs; il faut donc souligner tout effort réalisé pour que ce principe devienne réalité. Toutefois, on ne voit pas vraiment une adaptation générale de cette politique car le commerce outrepassa cet élément en considérant le travailleur comme un facteur de production.

Dans ce contexte, le commerce déloyal empêche une rémunération appropriée et, par conséquent, empêche un travail digne et une réponse réelle aux besoins en matière de revenus des personnes. Les mesures tarifaires et paratarifaires, les restrictions d'accès au marché, les limitations du marché, et surtout les subventions que certains gouvernements accordent à l'industrie de ses ressortissants, génèrent un macabre processus de paupérisation commerciale et de concurrence déloyale, surtout concernant les produits exportables primaires et agricoles, et les produits qui généralement n'ont pas de valeur ajoutée.

La gestion de la chaîne de commercialisation, depuis le moment où le produit quitte le producteur jusqu'à ce qu'il soit soumis aux négociations du marché, subit une augmentation visible, sans que le producteur ne soit compensé pour la différence de prix. En effet, le producteur ne reçoit que 10 pour cent du prix total, et, de fait, le travailleur ne peut s'attendre à bénéficier d'une part équitable du bien produit et, par conséquent, il a un accès limité à un travail décent et dûment rémunéré.

Il est intéressant de noter que l'OIT envisage de travailler avec les partenaires et les amis de l'OIT à l'élaboration d'une politique de commerce juste, en accord avec la notion de travail décent et conforme aux normes fondamentales. Car, autrement, il n'y aurait pas de normes qui puissent vraiment permettre aux Etats et aux travailleurs d'être productifs dans un contexte de justice sociale.

L'utilisation du budget de l'OIT qui fait l'objet de ce rapport devra dorénavant être un outil utile au maintien, à la prééminence et à la suprématie de l'OIT et de ses normes, en mettant à jour et en optimisant les termes de son mandat et les lignes directrices de ses conventions et instruments, tout en lui permettant d'être, par ses spécificités, la référence pour les normes en matière de droits de l'homme et de questions sociales et du travail dans le monde.

Pour conclure, ce n'est pas par hasard si le nombre des ratifications des conventions fondamentales et autres conventions prioritaires a progressé considérablement ces deux dernières années. En effet, la possibilité de disposer de la coopération technique et économique du BIT pour les mettre en œuvre, comme c'est le cas actuellement, fait que ces ratifications ne se limitent pas à une procédure juridique.

La coopération technique et économique permet aussi de traduire l'esprit de ces instruments dans des mesures effectives et visibles, et de faire mieux connaître l'OIT dans les Etats Membres.

M. ROS (*délégué des travailleurs, Cambodge*) — Tout d'abord, au nom des travailleurs cambodgiens de tout le pays et en ma qualité de président de la Fédération des syndicats indépendants du Cambodge, je voudrais féliciter le Président ainsi que les Vice-

présidents pour leur élection à la direction de la 90^e session de la Conférence internationale du Travail.

En cette occasion si solennelle, permettez-moi de présenter à la Conférence quelques importantes réalisations que notre fédération a enregistrées dans l'intérêt des travailleurs cambodgiens.

Sur le plan législatif, notre fédération a continué de participer activement à la rédaction des textes d'application du Code du travail, en particulier ceux concernant la liberté syndicale, le droit de négociation collective, l'hygiène et la sécurité du travail et le travail des enfants. Récemment, en tant que membre de la Commission consultative du travail, notre fédération a formulé des propositions très utiles qui ont abouti à l'adoption par la commission d'un nouvel arrêté ministériel sur l'ambiance thermique du lieu de travail. Afin de bien appliquer le Code du travail ainsi que la [convention n° 138](#) de l'OIT, nous avons participé aux discussions successives d'un projet important d'arrêté ministériel concernant les travaux dangereux interdits aux enfants. Dans la pratique, nous avons effectué régulièrement des visites dans les entreprises, les établissements, les usines et les plantations d'hévéas pour veiller à la bonne application du Code du travail et des conventions ratifiées. Grâce à nos efforts inlassables et à la collaboration étroite des syndicats membres, nous avons pu résoudre la plupart des problèmes de violation des dispositions législatives et réglementaires relatives au paiement des salaires, à la durée du travail, aux heures supplémentaires, à l'hygiène et la sécurité du travail et au travail des enfants. Nous avons aussi pris l'initiative en vue d'améliorer les conditions de travail, d'augmenter les salaires et de prévenir les accidents du travail. En cas d'accident du travail, nous avons fait tout notre possible pour que l'employeur prenne en charge le traitement médical des victimes et leur verse des allocations comme le prévoient les règlements en vigueur.

En cette période de globalisation et d'économie de marché, l'éducation des travailleurs est l'une des activités prioritaires de notre fédération qui mérite d'être menée de façon permanente. Grâce à l'assistance particulière de l'OIT, du gouvernement du Danemark et à nos propres éducateurs formés par l'OIT, nous avons pu ouvrir des cours successifs pour disséminer le Code du travail et apprendre aux dirigeants syndicaux aussi bien qu'aux travailleurs à connaître leurs droits, leurs obligations et leurs rôles en tant que représentants des syndicats. Grâce à nos efforts et à la confiance des travailleurs, notre fédération n'a cessé de se développer tant quantitativement que qualitativement. A présent, notre fédération peut être considérée comme la plus grande au Cambodge qui groupe 61 syndicats au niveau des entreprises et compte plus de 30 000 membres dans tout le pays.

Puisque cette année le rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail porte sur le travail des enfants, permettez-moi, en guise de conclusion, de réaffirmer que notre fédération est bien déterminée à collaborer étroitement avec le gouvernement et les autres partenaires sociaux pour que les pires formes de travail des enfants soient éliminées le plus tôt possible au Cambodge.

Original espagnol: M. IBARRA SERRANO (délégué des travailleurs, Equateur) — Je voudrais féliciter le Président et les autres membres du bureau pour

leur élection à la 90^e session de la Conférence internationale du Travail. J'aimerais aussi saluer le Directeur général pour son précieux travail visant à transformer l'OIT en un organisme tangible dans la lutte pour faire du tripartisme un pilier fondamental de la construction d'un monde juste, humanitaire et solidaire.

Dans son rapport, le Directeur général a abordé différents thèmes, tous d'une très grande importance. Toutefois, pour des raisons de temps, je ne mentionnerai que celui de l'application des normes de l'OIT.

Dans ce domaine, les différents gouvernements de mon pays, y compris le gouvernement actuel, ont de façon réitérée et systématique violé les normes du travail nationales et internationales découlant des conventions et des recommandations de l'OIT; la fréquence de ces violations a encouragé les employeurs à battre en brèche les droits des travailleurs.

Dans son rapport, la Commission d'experts lance plusieurs appels au gouvernement de l'Equateur afin que ce dernier entreprenne les actions nécessaires pour adapter les normes syndicales nationales aux normes de l'OIT, notamment les normes qui ont trait au droit de négociation collective, à la liberté d'association, etc. Or, le gouvernement continue par son action à encourager la déréglementation du travail de sorte que l'on bafoue les droits des travailleurs et que l'on affaiblit l'organisation syndicale.

Nous dénonçons, alors que l'OIT encourage de façon constante le travail décent, le fait qu'en Equateur, le travail est de plus en plus précaire et les salaires baissent.

Devant cette même instance, à la 89^e session de la Conférence, le ministre du Travail actuel a dénoncé, sans ambages, les abus de l'externalisation ou de la sous-traitance, qui permettent de bafouer les droits des travailleurs équatoriens, comme la stabilité de l'emploi, la liberté d'association, la sécurité sociale, etc., ce mécanisme étant une forme déguisée d'exploitation de la main d'œuvre. Et pourtant, en contradiction avec les propos du ministre du Travail, ce sont les mêmes institutions gouvernementales et leurs entreprises qui, sous prétexte de moderniser et de réduire la taille de l'administration, mettent chaque année à la rue des milliers de travailleurs et les remplacent par des travailleurs contractuels que leur proposent des entreprises créées par les propres fonctionnaires du gouvernement.

Du point de vue salaire, le gouvernement équatorien, de mèche avec les employeurs, a décidé cette année d'augmenter frauduleusement les salaires des travailleurs du secteur privé et, en ce qui concerne les agents de l'Etat, a annoncé, par le truchement du Conseil national des rémunérations, des augmentations fictives, faisant fi à nouveau des aspirations légitimes des travailleurs. C'est ainsi que le gouvernement viole les principes de la négociation collective, qui n'est plus qu'une simple formule, étant donné qu'un de ses principaux éléments, le pacte salarial, est fixé unilatéralement, par décision gouvernementale. Dans ce domaine, la seule vérité, c'est que la richesse, en Equateur, est de plus en plus concentrée entre les mains d'entrepreneurs et de gouverneurs corrompus et que les seules augmentations salariales importantes sont au bénéfice de ceux qui évoluent dans les hautes sphères du gouvernement.

Notre gouvernement affirme qu'il a entamé une vaste campagne pour éradiquer le travail des enfants, ce pour quoi il a reçu le soutien de l'OIT, situation qui est tout à fait louable. Toutefois, il semble contradic-

toire d'entreprendre une telle action alors que d'autre part, on laisse les parents sans travail. Le gouvernement, par le truchement du ministère du Travail permet aux institutions de l'Etat de renvoyer des travailleurs, à la faveur de décisions administratives émanant des services d'inspection du travail qui sont de réelles aberrations juridiques et portent atteinte aux droits des travailleurs du secteur public. Cette situation, à laquelle s'ajoute la grave crise économique que traverse le pays, a provoqué une hémorragie migratoire des travailleurs équatoriens, qui cherchent à survivre dans les pays frères, à qui nous demandons d'assouplir leurs règles en matière d'immigration afin que nos compatriotes puissent mener une activité professionnelle dans le cadre de la loi.

Je souhaite aussi saisir cette occasion pour dénoncer les fortes pressions que le gouvernement et les employeurs de l'Equateur exercent sur le Congrès national en vue de réformer la nouvelle législation en matière de sécurité sociale, afin d'éliminer les principes de solidarité et d'universalité, ouvrant ainsi la voie à une totale privatisation de la sécurité sociale.

Enfin, j'exprime, au nom des travailleurs équatoriens, notre solidarité envers les travailleurs palestiniens dans leur lutte pour l'obtention d'un Etat libre et souverain qui leur garantisse le plein développement, et ce dans la paix.

Original arabe: M. GHANDOUR (délégué des travailleurs, Soudan) — Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux. En mon nom et au nom de la Fédération des syndicats des travailleurs du Soudan, permettez-moi de féliciter le Président de la Conférence et les Vice-présidents pour leur élection à la direction des travaux de cette 90^e session. Nous sommes confiants en leur expérience qui contribuera à mener à bien les débats de cette Conférence.

Nous apprécions pleinement le rapport du Directeur général sur l'exécution du programme de l'Organisation pour 2000-01 ainsi que les efforts fournis par le Directeur général, par le Conseil d'administration, et par tous ceux qui ont collaboré à ces réalisations, mais nous rappelons néanmoins qu'il reste beaucoup à faire, surtout dans les domaines de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté, notamment dans les pays du Sud. Nous sommes également satisfaits de ce qui a été cité dans le rapport concernant le renforcement du tripartisme et du dialogue social dans de nombreux pays.

Notre expérience du dialogue tripartite au Soudan est un exemple qui pourrait être suivi, notamment avec le Conseil supérieur des salaires créé en 1991 et qui a regroupé le gouvernement, les employeurs et les travailleurs, une expérience inédite dans notre pays. Cette année, nous nous sommes mis d'accord pour une augmentation effective de 10 pour cent des salaires et, à travers ce dialogue tripartite, nous avons pu améliorer l'assurance maladie et la protection sociale, ce qu'il n'y aurait nul besoin de détailler ici.

L'ordre du jour cette année a été bien choisi car la question de la promotion des coopératives est considérée comme essentielle pour la stabilisation des prix ainsi que pour la lutte contre la pauvreté. Mais nous devons aussi souligner le fait que la liberté du commerce a affaibli les coopératives qui n'ont pu faire face à la concurrence. Ainsi l'Organisation devrait étudier la manière de renforcer l'activité des coopératives afin de les rendre plus efficaces. Il faudrait également rappeler à l'Organisation de prendre en compte

les préoccupations actuelles du mouvement syndical mondial, alors que les travailleurs ont à affronter les effets néfastes de la mondialisation.

L'autre question importante de l'ordre du jour est celle du secteur informel, ce qui est un choix opportun car le secteur informel représente aujourd'hui plus de 90 pour cent des emplois dans certains pays du tiers monde et il constitue une part de plus de 20 pour cent de l'économie nationale, en Asie, en Afrique ou en Amérique latine. Il aurait donc besoin de toute l'attention de l'Organisation notamment en ce qui concerne l'assistance technique, le développement des compétences et la protection sociale. Quant à la question des accidents du travail et des maladies professionnelles, elle n'est pas moins importante que les deux précédentes et nous espérons que la discussion pourra contribuer à assurer dans ce domaine de meilleures conditions pour tous les travailleurs.

Notre mouvement syndical au Soudan a tenu, en juillet dernier, ses élections pour la prochaine session, conformément à la loi de 1992 sur les syndicats amendée en 2001, et maintenant notre mouvement syndical présente des propositions destinées à l'amendement de la législation du travail et de la fonction publique en vue de les adapter aux changements économiques. Nous espérons que l'OIT nous assistera dans cette action, cette assistance qui nous a manqué pendant les treize dernières années, en raison des normes politiques erronées servant de base à l'octroi d'une telle assistance. Nous espérons que ces normes seront à l'avenir plus équitables.

Ce qui se passe dans les territoires palestiniens occupés, notamment les massacres, destructions et embargos, fait honte à l'humanité. L'histoire soulignera qu'au début de ce siècle le monde s'est tu devant toutes ces pratiques barbares de l'occupant israélien; mais nous espérons que la lutte du peuple palestinien pourra aboutir à la création d'un Etat indépendant sur sa terre, avec Jérusalem comme capitale. Bien que ce soit notre ferme conviction que le meilleur choix est le choix de la paix, cette paix ne pourra être réalisée avant qu'Israël n'abandonne les territoires arabes en Palestine, le Golan syrien, et les fermes de Chebaa au Liban, et que le peuple palestinien n'établisse son Etat en Palestine. C'est seulement à ce moment-là que nous pourrions parler de paix. Le soutien et les infrastructures dont parle le rapport ne changeront rien à la situation et ne conduiront pas à la paix, car tant que dureront les massacres et les destructions, le soutien et les infrastructures ne sont que de vains mots.

Je vous remercie et je vous souhaite plein succès.

Original anglais: M. KHAN (délégué des travailleurs, Bangladesh) — Je félicite le Président et les trois Vice-présidents de leur élection à la 90^e session de la Conférence internationale du Travail. En tant que représentant des travailleurs, je tiens à dire que l'appel lancé par le Directeur général dans son rapport mérite toute notre considération, à tous les niveaux, des mécanismes d'élaboration des politiques nationales et internationales. Il ne faut pas en rester aux beaux discours, prononcés ici lors de cette Conférence, au sujet des questions abordées dans le rapport, il faut poursuivre le dialogue social.

Aujourd'hui, la mondialisation progresse; on nous dit qu'elle a pour but d'améliorer la qualité de vie des travailleurs et de créer des possibilités d'emplois. Je pense qu'il convient de faire le point et de voir si ces

objectifs ont été atteints. Dans les pays les moins avancés, des travailleurs ont été licenciés, dans pratiquement tous les secteurs d'activités et, dans le secteur formel, on n'a pas été en mesure de créer de nouveaux emplois. De ce fait, le chômage a augmenté et la qualité de l'emploi dans les secteurs informel et formel s'est détériorée.

Dans les plus grandes régions du monde, aucune suite n'est donnée aux efforts déployés par l'OIT pour assurer un travail décent et pour garantir le respect des principes et droits fondamentaux au travail. Les femmes et les enfants ont été les plus durement touchés.

Je lance un appel à la communauté internationale pour que les bienfaits de la mondialisation soient mieux répartis. Les PMA doivent obtenir une part équitable des investissements et doivent pouvoir améliorer leurs termes de l'échange, faute de quoi ils seront encore plus marginalisés. La pauvreté et le refus de reconnaître les droits fondamentaux susciteront divers problèmes, qui auront des répercussions sur les régions développées du monde.

Même dans cette situation, l'approche du système de Bretton Woods ne fait que maintenir le statu quo. Au nom de l'efficacité économique et de la compétitivité mondiale, on favorise des politiques qui ne font aucun cas des intérêts des couches démunies et de ceux des travailleurs qui ont toujours défendu la cause de l'efficacité économique. Les travailleurs sont licenciés pour rationaliser l'administration gouvernementale et pour les besoins de l'économie de marché, et cela en réduisant le secteur public. Bien des facteurs constituent l'efficacité économique. Ce n'est pas en faisant abstraction de ces facteurs et en visant uniquement l'emploi dans les entreprises du secteur public que l'on servira l'efficacité économique et cela ne s'est de toute façon pas révélé gratifiant. Pour parler franc, la mondialisation n'a bénéficié jusqu'ici qu'à très peu et a jeté les autres dans la détresse.

L'OIT est la seule institution au sein du système des Nations Unies qui associe les partenaires sociaux à la définition des politiques et des programmes. J'insiste auprès du Conseil d'administration du BIT et auprès du Directeur général pour qu'ils imposent une approche plus humaine des questions mondiales de développement et de celles qui se posent au niveau de l'entreprise pour faire face à la crise de confiance à laquelle sont en proie la classe ouvrière et la population, en général, au sujet de la situation actuelle du commerce mondial et de l'emploi.

J'insiste en particulier auprès de l'OIT pour qu'elle renforce ses programmes concernant le développement des qualifications et son action de coopération technique, qui vise à assurer l'accès à un travail décent. Ces programmes devraient notamment contribuer à améliorer la productivité et l'efficacité au niveau de l'entreprise, faute de quoi de nouvelles entreprises risquent de devoir fermer leurs portes face à la concurrence mondiale, et cela augmentera le nombre des chômeurs.

Ces programmes doivent également aider à renforcer la capacité des partenaires sociaux à participer plus activement au dialogue social. C'est de cette façon qu'ils pourront contribuer à l'élaboration des politiques nationales et prendre part à leur mise en œuvre en étant animé d'un sentiment d'appartenance.

Avant de conclure, je tiens à souligner la nécessité pour l'OIT d'intensifier ses efforts afin d'éliminer les pires formes de travail des enfants. J'espère que les

programmes assortis de délais pourront être menés à bien. Or, tant que nous ne pourrons pas stopper l'afflux des enfants sur le marché du travail en réduisant la pauvreté, le chômage et l'illettrisme, nous ne serons pas en mesure d'obtenir des résultats. C'est grâce au programme d'aliment contre éducation et d'allocations accordées aux étudiants, lancé par le gouvernement du Bangladesh, dirigé par la Première ministre Begum Khalieda Zia, que des milliers de parents ont pu retirer leurs enfants du travail et les envoyer à l'école. Cela s'est avéré être, jusqu'ici, la meilleure façon de combattre le travail des enfants. L'OIT et d'autres organisations internationales œuvrant pour l'élimination du travail des enfants envisageront peut-être d'appuyer ce programme.

Je conclurai en exprimant notre solidarité avec nos frères et sœurs palestiniens qui mènent une juste lutte dans les territoires arabes occupés.

Original espagnol: M. GOICHEA (délégué des travailleurs, Uruguay) — Notre intervention sera axée sur la situation de l'Uruguay mais aura aussi trait à ce qui se passe dans le monde. L'Uruguay connaît l'une des plus graves crises économiques de son histoire. Elle touche de plus en plus de secteurs de la société et il n'y a pas de perspective d'amélioration à court terme.

Plus de 250 000 Uruguayens sont au chômage, soit 16 pour cent de la population active; 600 000 ont une situation dans l'emploi difficile: travail à domicile, travail indépendant, emploi dans le secteur informel, etc. Il s'agit pour la plupart de femmes et de jeunes. Au cours des douze dernières années, on a enregistré une perte de plus de 100 000 emplois dans l'industrie. Des emplois ont été créés, mais ils sont moins rémunérés, plus précaires et dépourvus de protection syndicale. C'est le cas, entre autres, dans les services de sécurité ou de nettoyage, dans les supermarchés, dans les grandes chaînes de distribution et dans le secteur portuaire.

Mais cette politique n'a pas seulement des retombées sur les travailleurs: des milliers de commerces ont fermé ces dernières années, des centaines d'entreprises nationales ont disparu, des milliers d'éleveurs et d'agriculteurs ont cessé leurs activités, en particulier des petites entreprises et les entreprises familiales. Les services de santé publics et les mutuelles privées connaissent une grave crise. Avec la dernière réforme de privatisation, la sécurité sociale publique est en cours de démantèlement. L'éducation dispose de moins en moins de ressources et les enseignants touchent des salaires de misère. Au cours des douze derniers mois, l'application du modèle économique s'est traduite par des coupes budgétaires. Elles représentent 200 millions de dollars, dont 56 millions dans le secteur du logement. Pourtant, il s'agit de logements construits en régime coopératif, ce qui permet à l'Etat de récupérer ses investissements, et cette coupe budgétaire entraînera aussi la perte de 30 000 postes de travail dans la construction et dans les secteurs afférents.

Récemment, au mois d'avril, on a appliqué un ajustement fiscal qui prévoit davantage d'impôts et moins de dépenses publiques. Ainsi, le peuple va devoir payer les 230 millions de dollars que la Banque mondiale réclame au gouvernement pour lui accorder un prêt qui servira à combler ce déficit. En mars 2000, M. Jorge Batlle, au moment de prendre ses fonctions de Président de la République, a créé

de nouveaux impôts. On compte 13 types d'impôts au total. Pourtant, lors de sa campagne électorale, il avait affirmé et écrit qu'il n'en créerait pas d'autres et que les Uruguayens ne pouvaient pas en supporter davantage. Mais il a vite oublié ses promesses. En avril dernier, lors d'un discours retransmis à la radio et à la télévision, il a versé des larmes de crocodile à ce sujet. On précisera que, alors qu'il parlait, il y a eu une panne générale d'électricité, suivie de concerts de casseroles en signe de protestation.

Depuis le début de l'année, les syndicats ont organisé quatre grèves nationales, qui ont donné lieu à des manifestations, à un mouvement de résistance pacifique et civique face à la politique économique impitoyablement mise en œuvre.

Le 24 janvier, il y a eu une importante manifestation, mais le gouvernement a empêché les manifestants de se rendre à Punta del Este, comme l'avaient prévu les organisateurs. Le 16 avril, à la suite d'un ample accord entre différents secteurs, les organisations de retraités et d'étudiants ont défilé. Cette mobilisation a été la plus importante des dernières décennies.

Le 12 juin, il y a eu une grève nationale de 24 heures qui était convoquée par le mouvement syndical et par d'autres organisations populaires, dont le mot d'ordre était la lutte contre la politique économique actuelle du gouvernement et la défense de l'emploi et de salaires dignes. A n'en pas douter, le gouvernement se heurte à la grande majorité des organisations sociales de notre pays.

Le 16 avril, on a demandé une réunion de toutes les organisations sociales et politiques représentatives de l'Uruguay. Le gouvernement s'est contenté de communiquer une adresse de courrier électronique pour que les citoyens puissent faire part de leurs préoccupations et de leurs propositions. Cette initiative se passe de commentaires.

Nous sommes un pays dépendant du tiers monde, excessivement endetté par ses gouvernements successifs. Nos principales ressources sont l'agriculture et notre peuple. L'agriculture disparaît et des milliers de personnes quittent le pays, devenant ainsi sa principale exportation.

Le monde développé accorde des subventions, contingente les importations, et nous, au nom du libre-échange, nous ouvrons systématiquement nos frontières.

La politique internationale de notre gouvernement est néfaste. Elle ne suit pas un cap et va systématiquement à l'encontre du Mercosur. L'objectif est de plaire aux Etats-Unis. Par exemple, nous avons rompu nos relations diplomatiques avec Cuba, parce que, à l'échelle internationale, on condamne ce pays pour des violations des droits de l'homme. Or, en Uruguay, on n'a toujours pas retrouvé les centaines d'Uruguayens qui ont disparu pendant la dernière dictature civico-militaire.

Nous saluons et nous faisons nôtre la promotion des conventions fondamentales de l'OIT ainsi que la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Mais il incombe à tous les secteurs de chaque pays de mettre en œuvre ces instruments. Dans le monde, il y a de plus en plus de chômage, de précarité, de flexibilité imposée, de marginalisation, d'iniquité, ce qui porte atteinte à la paix et à la dignité humaine. Plus que jamais, il faut redoubler d'efforts et de volonté, et assumer les responsabilités qu'exige

la mondialisation, laquelle exacerbe l'exploitation des travailleurs.

Nous voyons, pleins d'horreur, s'accroître l'exploitation des enfants, ce qui est proprement scandaleux. La discrimination, que nous rejetons avec force dans nos discours, existe impunément dans la plupart des pays, en particulier à l'encontre des femmes qui, souvent, en font l'objet non seulement en raison de leur condition de femme, mais aussi à cause de leur race, de leur religion ou de leur ethnie. Nous connaissons aussi cette situation au sein des nos syndicats.

Enfin, le mouvement syndical uruguayen continuera de se faire entendre pour défendre les institutions démocratiques nationales et internationales, pour construire un pays qui connaisse la justice sociale, qui soit solidaire à l'échelle nationale et internationale et qui lutte pour un monde en paix, plus humain, dans le respect de l'environnement.

Nous regrettons que les représentants du gouvernement uruguayen ne soient pas présents dans cette salle et nous saluons les représentants des gouvernements et des employeurs qui ont bien voulu nous écouter, qu'ils partagent ou non notre point de vue. Nous saluons aussi, fraternellement, les représentants des travailleurs et des travailleuses du mouvement syndical international.

M. JURCA (*délégué des travailleurs, Roumanie*) — Permettez-moi d'adresser, au nom de la délégation des travailleurs roumains, nos plus sincères félicitations au Président de notre Conférence et aux Vices-Présidents pour la confiance unanime dont ils ont été investis et pour la manière compétente et rigoureuse dont ils conduisent les travaux.

En tant que représentant des travailleurs d'un des pays fondateurs de l'Organisation internationale du Travail, je ne peux que constater que la lutte pour atteindre les objectifs stratégiques de l'Organisation tels que définis par le rapport du Directeur général, est sur la bonne voie. Il ne me reste qu'à féliciter le Directeur général et son équipe pour l'excellent rapport présenté à la Conférence.

Dans ce contexte, j'ai l'honneur d'évoquer aussi la personnalité et de rendre hommage à celui qui a été ancien ministre des Affaires étrangères de Roumanie, un des membres fondateurs de la Société des Nations, j'ai nommé Nicolai Titulescu.

L'application des quatre objectifs stratégiques évoqués dans le champ des relations de travail, du contrat du travail et du dialogue social constitue, pour tous les syndicalistes de Roumanie et pour les travailleurs qu'ils représentent, une priorité d'action à long terme.

En bénéficiant de l'expertise des équipes du BIT de Genève, Budapest et Bucarest, les confédérations représentatives de Roumanie ont été et sont toujours les acteurs principaux dans le processus tripartite de reprojektion du cadre législatif d'intérêt social. Et cela d'autant plus que la Roumanie a comme priorité déclarée l'intégration dans l'OTAN et l'Union européenne, qui suppose, outre d'autres conditions, un ample effort d'harmonisation avec la législation communautaire. Nous attirons néanmoins l'attention sur le nombre encore grand de situations où le gouvernement minimise le rôle et les positions des partenaires sociaux.

Notre pays a ratifié 52 conventions de l'OIT, dont 46 en vigueur et d'autres dont le processus d'approbation parlementaire est en cours. Toutefois, le nombre de ratifications a moins d'importance lorsque l'effort

pour promouvoir et garantir l'application des normes prévues par les conventions est plus lent et même inexistant. Je voudrais évoquer dans ce sens, comme quelque chose qui nous concerne beaucoup, l'accroissement du nombre des cas de harcèlement de militants syndicaux en raison de leur activité syndicale, surtout dans le secteur privatisé, qui aboutissent souvent à des licenciements. Nous ne sommes pas restés les mains croisées vis-à-vis de cela. L'OIT en a été informée, ainsi que les confédérations internationales. Des actions en justice, aux niveaux national et international, sont soutenues par les syndicats et les structures fédérales et confédérales. Nous sommes inquiets à ce sujet de la longueur inexplicable de la période qui s'écoule entre le prononcé d'un arrêt judiciaire et la mise en droit du salarié.

D'un autre côté, la population est confrontée aux conséquences des engagements signés par le gouvernement roumain avec les organismes financiers internationaux, qui se sont concrétisés sur le plan économique et social, par une réduction de la production interne, une fiscalité accrue, une corruption endémique, des licenciements de plus en plus nombreux et une marginalisation sociale sans précédent. Chaque année a été dominée par des licenciements massifs. Cette année ne fait pas exception. Dans les mois qui vont suivre environ 14 000 salariés seront licenciés. Le manque d'une alternative professionnelle explique pourquoi, dans de telles situations, il n'y a pas de concertation sociale. Les paiements compensatoires ne représentent pas une solution contre la hausse du chômage.

Toutefois, il faut remarquer la réussite enregistrée par l'adoption, dans un cadre tripartite, du nouveau Code du travail. Conçu d'une manière moderne et européenne, le Code doit également son succès à l'assistance technique du BIT, et nous profiterons de cette occasion pour remercier encore une fois chaleureusement le BIT pour son excellent travail.

Nous espérons que, dans le même climat de coopération avec le BIT, les autres projets de lois connexes avec le Code du travail pourront être réalisés d'ici à l'automne.

Tout cela n'a été possible qu'en menant une lutte continue et tenace, tant sur le front des protestations syndicales que sur celui des discussions bipartites et tripartites. Pendant six mois jusqu'à la semaine dernière, en Roumanie, il y a eu un conflit soutenu par deux confédérations. Presque toute la moitié du mois de mai 2002, les syndicalistes ont été dans la rue pour protester. Heureusement, la sagesse et l'esprit de dialogue ont prévalu, de sorte qu'à cette heure le conflit est résolu. Tous les travailleurs et toute la population seront les bénéficiaires de ces gains. Nous exprimons l'espoir que, à l'avenir, le gouvernement fera preuve de plus de promptitude dans la solution des revendications légitimes des travailleurs.

Nous, les confédérations syndicales, nous sommes là pour veiller et, le cas échéant, lutter, et nous vous assurons que nous ne nous déroberons pas aux obligations dont nous avons été investis et que nous avons assumées.

Original espagnol: M^{me} LEGUIZAMON (déléguée des travailleurs, Paraguay) — Le Paraguay et son drame, cela pourrait être le titre du rapport que je dois présenter aujourd'hui au nom de tous les travailleurs de mon pays. Mon pays, enclavé au cœur de l'Amérique du Sud, est un pays riche en histoire, mais surtout

riche en raison des innombrables tragédies qu'il a connues.

Aujourd'hui encore, nous sommes sur des voies houleuses, incapables de comprendre que le développement civilisé de toute société ne peut fleurir que lorsque les hautes sphères du pouvoir envoient clairement des messages de cohabitation, de tolérance et de respect des droits de l'homme. Or ce n'est pas du tout le cas du Paraguay où il existe d'innombrables cas de violations des droits fondamentaux de tous les travailleurs du pays. Il est de notre devoir, en tant que dirigeants syndicaux, de dénoncer une telle situation, comme nous devons également nous faire la voix de nos membres.

Nous dénonçons le manque absolu de bonne volonté de la part du gouvernement pour accorder une attention, donner suite et apporter des solutions aux graves cas de persécutions syndicales de la part des représentants des secteurs public et privé, où l'on foule au pied les droits acquis, tels que la liberté syndicale et le droit à la négociation collective, entre autres.

Nous dénonçons la judiciarisation des problèmes du travail et des problèmes syndicaux qui n'apporte aucun avantage aux travailleurs, étant donné que les procédures sont longues, coûteuses et interminables, et sont entre les mains de juges qui sont absolument ignorants des lois, des traités, des accords, des conventions internationales et qui agissent au détriment des travailleurs et au mépris de ceux qui ont l'honnête conviction qu'avec séparation des pouvoirs et le concours pour l'accès à la magistrature, la violation des droits fondamentaux ne pourrait plus être possible.

Nous dénonçons le fait que les processus de réforme dans notre pays sont totalement corrompus. Une tentative de privatisation a été faite avec la mise en application de la loi n° 1615 de septembre 2000, aujourd'hui abrogée à la suite d'un affrontement entre les secteurs agricoles et les centrales syndicales, les entreprises EPERT, ANTELCO, CORPOSANA et les chemins de fer, devaient être privatisés.

Il y a eu un nombre incalculable de cas de corruption, les privatisations ayant été faites sans faire appel à des audits externes. Les travailleurs des chemins de fer n'ont désormais aucune protection, ne reçoivent aucune indemnisation, et ce depuis trois mois, 1 500 travailleurs ont été détachés de ANTELCO et aucun programme de soutien en matière de travail n'a été mis en œuvre, bien que des fonds aient été prévus à cette fin. Cette situation a fait augmenter les taux du sous-emploi et du chômage. A ceci s'ajoute l'approbation des lois et des décrets, qui, au titre de la rationalisation administrative, ne fait que rogner, voire éliminer, les droits des travailleurs du secteur public et même des retraités.

Mais plus grave encore est la menace de privatisation de notre patrimoine hydrique, électrique et hydroélectrique, ainsi que de la sécurité sociale et du peu qu'il reste du pétrole paraguayen, sous prétexte de mondialisation et de modernisation. Les plus puissants veulent nous dépouiller de patrimoines sacrés et stratégiques, qui font partie intégrante de notre identité. Nous, les travailleurs, nous dénonçons ces pratiques et c'est nous qui allons payer le prix de l'inefficacité du gouvernement national.

Nous ne pouvons absolument pas fermer les yeux sur l'importance vitale qu'a et qu'a toujours dans notre pays la visite des experts juridiques de l'OIT qui viennent contrôler *in situ* les procédures dans lesquelles

les dirigeants syndicaux font l'objet de poursuites et dans lesquelles, curieusement, les véritables responsables ne sont pas inquiétés. Nous prévenons nos camarades syndicalistes du fait que les persécutions des dirigeants sont de plus en plus nombreuses. Nous sommes le dernier bastion pour mettre fin à cette invasion de la mondialisation qui nous voue à notre propre perte et à une frustration définitive au nom du dieu marché qui prime par-dessus toutes les conceptions nobles qui sont la richesse du genre humain.

Malgré notre pauvreté, nous gardons et nous continuons à croire à l'importance du dialogue social, promu par les travailleurs et les employeurs, avec l'aide de l'OIT. Il nous reste cependant des forces pour lutter en faveur de la paix, de la justice sociale et d'une démocratie digne de ce nom. Nous voudrions que les travailleurs et les employeurs du Paraguay progressistes et responsables s'unissent pour parvenir à une société de la liberté et à un développement national.

Mettons fin au chapelet de mensonges, à l'impunité, aux discours hypocrites, tendancieux. L'histoire nous jugera.

Original anglais: M^{me} LWIN (déléguée des travailleurs, Myanmar) — C'est un honneur et un grand plaisir pour moi que d'avoir la possibilité de m'adresser à cette 90^e session de la Conférence internationale du Travail en tant que déléguée des travailleurs de l'Union du Myanmar. Je voudrais tout d'abord féliciter le Président de son élection unanime à la direction de la Conférence internationale du Travail. Nous avons pleinement confiance en lui et sommes sûrs qu'il animera les travaux de cette Conférence avec compétence.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour indiquer qu'un certain nombre de nouvelles zones industrielles ont été créées au sein de l'Union du Myanmar. Grâce aux encouragements et à l'aide du gouvernement, nous constatons une diversification progressive des secteurs industriels et une augmentation du nombre des entreprises créées par des ressortissants du Myanmar ou par des étrangers. Voilà bien un avantage du choix opéré par notre gouvernement en faveur de l'économie de marché, et le secteur privé de l'économie a tellement progressé qu'il offre aujourd'hui d'énormes possibilités aux demandeurs d'emploi. J'ai moi-même profité de ces possibilités.

Nous connaissons les accusations portées par certains contre les violations des droits des travailleurs sur le lieu de travail. Je suis employée moi-même par une entreprise privée de confection qui emploie un grand nombre de personnes et je connais donc fort bien les conditions de travail qui règnent chez nous.

En tant que représentante des travailleurs, je déclare catégoriquement que ces accusations sont totalement dénuées de fondement. Je voudrais signaler que les travailleurs du Myanmar ont leur mot à dire dans l'entreprise. Ils peuvent transmettre leurs plaintes par le biais des associations sociales de travailleurs, qui regroupent au niveau de l'entreprise, les travailleurs et les représentants de la direction. D'autre part, il existe des mécanismes visant à garantir les droits et les privilèges des travailleurs dans le cadre de la législation du travail en vigueur.

Les travailleurs du Myanmar bénéficient de conditions équitables, ce qui favorise la coopération entre Salarial et Patronat en vue de la paix du travail, qui est dans l'intérêt de tous. De façon plus générale, on peut dire que les relations entre les travailleurs et la direc-

tion des entreprises peuvent contribuer largement au succès économique du pays.

Le gouvernement œuvre à l'avènement d'une nation pacifique, moderne et développée. Ma délégation a le plaisir de vous informer que les objectifs des plans économiques à court terme ont été atteints grâce aux efforts concertés des travailleurs, des employeurs et du gouvernement, et ce malgré les sanctions économiques imposées à notre pays.

Nous sommes consternés d'apprendre que des sanctions économiques ont été imposées au Myanmar, essentiellement pour des raisons politiques. En fait, ces sanctions nuisent plus aux travailleurs qu'au gouvernement. Les fermetures d'entreprises qu'elles ont provoquées ont entraîné des milliers de licenciements. C'est nous, les travailleurs, qui sommes les victimes. Depuis le début de 2001, une centaine d'entreprises publiques ont été obligées de fermer et 50 000 travailleurs ont perdu leur emploi. Avec leurs familles, ce sont plus de 250 000 personnes qui souffrent de cette situation. Oui, les travailleurs sont les premières victimes.

En conclusion, je lance un nouvel appel à la levée de ces sanctions économiques à une date aussi proche que possible afin d'ouvrir la voie à une croissance économique rapide dont les fruits profiteront à l'ensemble des travailleurs du Myanmar.

Original anglais: M. GIUSEPPI (délégué des travailleurs, Trinité-et-Tobago) — Je transmets au Président les salutations de l'organisation que je représente, qui s'adressent aussi à tous les membres de la Conférence.

Au nom de la Centrale nationale des syndicats de la Trinité-et-Tobago, je tiens à féliciter le Directeur général et tous ses collaborateurs pour le rapport très complet qui a été établi et pour tous les documents qui ont été préparés et distribués aux délégations. Je suis très satisfait de la très grande efficacité et du grand professionnalisme manifesté par ses collaborateurs. Je saisis cette occasion pour féliciter tous les participants à la 90^e session de la Conférence pour l'intérêt réel qu'ils ont manifesté au cours des délibérations sur le travail de cette institution universelle indispensable.

J'aimerais vous inviter tous à continuer à assumer vos responsabilités en ce qui concerne les conventions et normes de l'OIT et à porter un grand appui à cette entreprise. Je remercie l'OIT de l'élan nouveau qu'elle a imprimé à la lutte contre le travail des enfants et à la promotion du travail décent.

Nous, les peuples des Antilles occidentales, connaissons bien l'effet dévastateur du travail forcé et de l'esclavage. Cependant, il s'agit avant tout maintenant de mettre pleinement en œuvre cette déclaration majeure en termes de droits de l'homme. Le problème se pose avec de plus en plus d'acuité face aux efforts considérables déployés par les tenants de la mondialisation pour priver les travailleurs de leurs droits. La mondialisation est présentée par certains comme une source de liberté et de droits pour la majorité des peuples de notre planète. Même s'il nous faut concéder que la mondialisation est une triste réalité, on ne peut en aucun cas conclure qu'elle a contribué à l'amélioration du bien-être de la grande majorité des travailleurs du monde, et plus particulièrement des travailleurs des pays en développement, notamment les Caraïbes.

La mondialisation est la poursuite de politiques d'ajustement structurel sans visage humain et qui ne

donnent aucune garantie aux travailleurs. Plusieurs employeurs de notre région ont fait part de leurs graves préoccupations face à l'effet négatif de la mondialisation sur leurs affaires. L'afflux massif de capitaux étrangers a souvent un effet négatif non seulement sur les petites et moyennes entreprises, mais également sur l'environnement, et plus particulièrement sur les relations et les pratiques industrielles, comme en témoignent les licenciements, la sous-traitance, etc. On peut citer, entre autres, les noms de Nestlé et de Lever Trinidad International. Les grandes sociétés transnationales de ce type peuvent avoir un effet dévastateur sur notre économie.

Considérons, par exemple, la société Coca Cola qui a racheté une grande entreprise locale. Pendant toute la durée de la transaction et jusqu'au dernier jour du transfert de propriété, pas un seul jour de production n'a été perdu. Coca Cola a acquis le terrain, l'usine, les équipements, la main-d'œuvre et le droit de produire en plus de ses propres produits Coca Cola la boisson que fabriquait cette entreprise locale. Le résultat, en termes de relations industrielles, a été que Coca Cola a obtenu du Tribunal du travail de la Trinité-et-Tobago qu'il lui reconnaisse le droit de ne plus respecter les accords collectifs existants, que le statut du syndicat en tant que partenaire social reconnu soit invalidé et que les travailleurs soient contraints d'acquiescer de nouveau le droit à la reconnaissance et à la négociation collective, Coca Cola n'étant pas considérée comme la société ayant pris la succession de l'ancienne entreprise. Cela constitue à notre avis une grave violation des conventions 87 et 90. C'est une violation flagrante des droits fondamentaux des travailleurs, une violation de conventions que nous considérons comme sacrées.

Comment une transaction financière entre deux employeurs peut-elle entraîner un déni des droits sociaux et contractuels des travailleurs? De tels abus du droit des travailleurs ont suscité des craintes nouvelles quant à l'effet de la mondialisation. Les travailleurs demandent: qui bénéficie de ces politiques de mondialisation? Sûrement pas les travailleurs.

Si l'on considère les politiques des pays des Caraïbes, et je parle surtout de mon pays, les mouvements de travailleurs doivent avoir davantage leur mot à dire surtout dans les domaines qui ont un impact sur les conditions de vie sociales, de la majorité des travailleurs. Certains des systèmes politiques qui existent actuellement dans ces Etats-nations sont devenus obsolètes et ont placé nos politiciens dans un état d'incertitude totale. L'OIT doit examiner le processus d'évolution politique et sociale qui a eu lieu dans ces jeunes Etats-nations et doit encourager les mouvements populaires à œuvrer en faveur d'une réforme constitutionnelle de nature à engendrer une plus grande justice sociale, un plus grand dialogue, une véritable participation. Les partenaires sociaux doivent pouvoir s'exprimer davantage dans les débats qui ont une incidence sur leur propre existence. Les travailleurs doivent lutter pour que règne une bonne gouvernance et pour que le rôle de la société civile soit pleinement reconnu.

Cette démarche et cette politique nous débarrasseront des pratiques arriérées et dangereuses correspondant au clivage ethnique et racial qui constitue le fonds de commerce de certains politiciens.

Les actuelles structures politiques issues de la colonisation, et qui ont été mises en place en d'autres

temps et d'autres lieux, pour séparer les peuples, ne sont plus compatibles avec notre société moderne. Nous ne pouvons plus tolérer le règne de la minorité. Le peuple doit aujourd'hui vivre dans une société qui lui permette de participer avec le gouvernement et les responsables politiques, à la réalisation de l'objectif qu'il s'est fixé, la bonne gouvernance.

Pour conclure, je tiens à assurer à la communauté internationale des travailleurs et à tous les participants à cette Conférence, que la Centrale des syndicats de Trinité-et-Tobago continuera à apporter tout son appui aux programmes et aux idéaux de l'OIT. Notre organisation entretient d'excellentes relations de travail avec le bureau de l'OIT pour les Caraïbes à Port of Spain, dans mon pays. Ainsi, nous avons con-

jointement organisé un séminaire de deux jours, le 20 et le 29 mai 2002, sur les régimes de retraite. A cette occasion, nous avons examiné la récente proposition du FMI concernant la privatisation de la sécurité sociale et des fonds de pension. Nous avons utilisé notre influence auprès de notre ministère pour obtenir l'assurance qu'il n'appliquerait pas la réforme des retraites proposée par le FMI.

Enfin, j'attends avec impatience l'adoption de résolutions et de conventions visant à renforcer les droits des travailleurs dans le monde entier. Mais, ce qui est le plus important, je demande à chacun d'entre nous de faire la révolution, pas des résolutions.

(La séance est levée à 17 h 45.)

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Seizième séance:</i>	
Deuxième rapport de la Commission de proposition: Présentation et adoption	1
<i>Orateurs:</i> Le Président, M. Soltanieh (<i>Président et rapporteur de la Commission de proposition</i>), M. Anand	
Ratification de conventions internationales du travail par la République de Moldova, la Slovaquie et le Japon	2
Rapport du Conseil d'administration et rapport du Directeur général: Discussion (<i>suite</i>)	2
<i>Orateurs:</i> M. Hassen, M. Anand, M. Abente Brun, M. Ernesta, M. Dimitrov, M. De, M. Tetabea, M. Garzon, M ^{me} Fenton, M. Joseph, M. Patombong, M. Drever, Mgr. Martín, M. Ledezma Vergara, M. Tshiswaka Kabanda, M. Wade, M. Ya Toivo, M. Djemam, M. Arbesser-Rastburg, M. Thakkar, M. Rampak, M. Sunmonu, M. Lister, M. Wojcik, M. Gomez, M. ETTY, M. Chacón Díaz	
<i>Dix-septième séance:</i>	
Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général: Discussion (<i>suite</i>)	24
<i>Orateurs:</i> M. Aung, M. Mengue Obama Nfube, M. Amare, M. Edström, M. Palkovics, M. Mohamed, M. Adya, M ^{me} Cano Moreno, M. Romano, M. González González, M. Echavarría, M. Morales, M. Seneviratne, M. Matar, M. Samb, M. Leather, M. Teshome, M. Insua Chang, M. Ros, M. Ibarra Serrano, M. Ghandour, M. Khan, M. Goichea, M. Jurca, M ^{me} Leguizamon, M ^{me} Lwin, M. Giuseppi	